

SAC-100507

UNIVERSITÉ DE MONCTON

213^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Réunion du 7 mai 2010

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Jean-Marie Binot, professeur	Edmundston	Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Michel Cardin, professeur	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Justin Guitard, étudiant	Moncton		
Christian Kant, doyen	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Alexandre Levasseur, étudiant	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Nassir El-Jabi, Douglas French, Charles Gaucher, Suzanne Harrison, Éric Herve, Patrick Maltais, Hubert Noël, Valérie Noël, Alexandre Ouellet, Hubert Roussel, Marie-Noëlle Ryan, Sid-Ahmed Selouani, John Tivendell et Luc Vigneault

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-100203 ET SAC-100305	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
	7.1 SAC-100203	5
	7.2 SAC-100305	6
	7.3 Condensé du SAC-100407	9
8.	COMITÉ <i>AD HOC</i> DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	9
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	13
	9.1 Création du sigle SANT	13
	9.2 Reconfiguration du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier)	13
	9.3 Ajout aux règlements particuliers de la Faculté de droit	16
	9.4 Abolition des programmes TI (certificat et diplôme)	16
	9.5 Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9	18
	9.6 Modifications aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation	23
	9.7 Résolutions transmises à titre d'information	28
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-100326	29
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)	29
	11.1 CCJ-100201	29
	11.1.1 Évaluation - Économie	29
	11.1.2 Évaluation - Géographie (1 ^{er} cycle)	43
	11.2 CCJ-100326	48
	11.2.1 Évaluation - Arts visuels	48
	11.2.2 Création du Ph. D. en sciences de la vie	48
	11.2.3 Création du Certificat d'études préparatoires en musique et abolition du programme de l'Année préparatoire	51
12.	NOMINATIONS	52
13.	RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL ET L'EFFET SUR LES ÉLECTIONS DES SÉNATRICES ET DES SÉNATEURS	54
14.	STAGES	55
15.	AFFAIRES NOUVELLES	55
	15.1 Remerciements	55
16.	PROCHAINE RÉUNION	55
17.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	56
18.	CLÔTURE	56

DOCUMENTS	57
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1-2)
DOCUMENT B : Correspondance	B(1-4)
DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes	C(1-83)
DOCUMENT D : Modification au règlement universitaire 9.9	D(1-3)
DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-100201	E(1-37)
DOCUMENT F : Procès-verbal CCJ-100326	F(1-110)
DOCUMENT G : Nominations	G(1-10)
DOCUMENT H : Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	H(1-2)

* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal (sans les annexes) peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

7.2 SAC-100305

Recteur et vice-chancelier : J'ai noté quelques suivis. Au sujet du dossier de la gestion des études supérieures, on se souviendra qu'il s'agissait d'un exercice en cours, mais aussi en attente. En ce moment, on attend le résultat d'une démarche qui découle de la réforme du secteur postsecondaire. On attend le rapport de monsieur Truong Vo-Van. Il semblerait qu'une version du rapport a été remise, mais la version finale n'est pas encore disponible. Je n'ai pas vu le rapport.

Caron : Pouvez-vous nous dire quels sont les sujets qui sont discutés présentement au Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Aussi, je sais que, au Sénat académique de UNB, il a été proposé que le recteur fasse, à chaque réunion du Sénat académique, un rapport des activités de ce Comité de sorte qu'il y ait de la transparence.

Recteur et vice-chancelier : Il me fera plaisir de le faire à partir de la prochaine réunion du Sénat académique. Je ne suis pas en mesure de le faire ce matin. Je n'ai pas la documentation avec moi. La prochaine réunion du Comité aura lieu au mois de juillet. À la dernière réunion, on a discuté de la continuité des priorités qui avaient été identifiées, il y a plus d'un an, pour lesquelles j'ai déjà fait rapport à quelques reprises. Je pense particulièrement aux cinq priorités des 33 mesures qui avaient été identifiées.

Il y avait toute la question des cycles supérieurs, soit le renforcement des cycles supérieurs et de la recherche. Je crois que l'on en a parlé à la dernière réunion du Sénat académique, mais ce Comité n'a pas reçu de rapport. On attend deux rapports, soit un en français et l'autre en anglais par deux différents rapporteurs.

Aussi, il y a eu une étude sur la recherche. Je crois qu'il y a eu un rapport préliminaire et le comité de l'Université a reçu ce rapport préliminaire. Certains malaises ont été exprimés. J'ai compris que la question a été renvoyée pour des précisions et pour être retravaillée, mais en ce qui me concerne, ce dossier n'a pas fait l'objet de discussion au niveau du Comité.

Pour ce qui est des autres priorités, comme vous le savez, il y a toute la question d'une plus grande collaboration entre le système collégial et le système universitaire; il y a deux volets à cette question. Le premier volet porte sur l'amélioration des infrastructures, soit un rapprochement physique des institutions là où c'est possible. La première initiative a été en faveur de notre campus à Edmundston avec la construction du collège communautaire. Il y a aussi des initiatives en cours à Saint-Jean et à Fredericton. Comme priorité, il y avait eu, dans le plan d'action, un concept qui s'appelait *les instituts d'apprentissages appliqués*. Pour le moment, le gouvernement réfléchit encore à savoir si c'est une structure qu'il veut vraiment mettre en place. Il a financé des groupes de travail sur la question. De ce côté, nous sommes présents. Les groupes de travail ont eu comme mandat d'identifier un certain nombre de priorités particulièrement au niveau des formations d'appoint. Je pense que, en temps et lieu, l'on pourra certainement faire rapport ici, mais il n'y a pas encore une conclusion à mon point de vue qui mériterait que l'on puisse arriver ici pour regarder si ces choses nous interpellent ou ne nous interpellent pas.

L'autre élément important, qui a fait l'objet d'une discussion lors de la dernière réunion, est celui du financement, soit le financement des universités et des collèges. Au niveau des infrastructures, je pense qu'il y a eu un effort très honnête qui a été fait de la part du gouvernement. Je pense que, du côté des politiques fiscales d'un gouvernement, c'est plus facile parce que ce ne sont pas des engagements récurrents. Alors, lorsque la situation économique le permet, on est capable d'injecter dans des dossiers comme ceux-là. Il n'y a pas cette récurrence qui fait en sorte que l'on vient taxer à la base les obligations de l'État. En ce qui concerne les budgets d'opération, c'est autre chose. Je pense que j'avais déjà fait rapport ici du fait que, au moment du dépôt du budget au 1^{er} décembre 2009, il y avait eu une certaine représentation qui avait été faite de la part de ce Comité dont vous faites allusion pour voir si le gouvernement avait l'intention d'exprimer, sur le plan budgétaire, un certain nombre de préoccupations que nous avons soulevées lors de l'étude de ce dossier, plus précisément, ajouter à la base des budgets d'opération des universités et essayer de gérer davantage l'endettement des étudiantes et des étudiants. Il y a eu une augmentation à la base des subventions provinciales de 3 % l'an dernier. Je sais que certaines et certains ont clamé que c'était scandaleux et insuffisant, mais dans le contexte

7.2 **SAC-100305** (suite)

du dernier budget provincial, je pense qu'il s'agit du seul secteur, avec la santé, qui a eu une augmentation. Je pense qu'il faut quand même vivre dans un monde où il y a un certain dosage de réalisme. Je crois que c'était un bon budget pour les universités dans le contexte fiscal du Nouveau-Brunswick. Il y a eu un nouveau gel des droits de scolarité avec compensation. Pour nous, et je l'ai dit au Conseil des gouverneurs lors de l'adoption du budget le 24 avril dernier, ceci se traduit en une augmentation de 3,84 % parce que notre poids relatif en équivalent temps plein d'étudiantes et d'étudiants à la province a augmenté par rapport aux autres.

Par campus, cela ne s'est pas nécessairement traduit de façon favorable pour tous. Dans le cas d'Edmundston, c'est moins que 3 %, dans le cas de Moncton c'est au-delà de 4 % et dans le cas de Shippagan c'est 3,84 %.

J'avais fait état du fait, lorsque j'avais fait rapport de ce budget ici, que nous avons aussi invité le gouvernement à regarder sérieusement la possibilité d'enclencher un processus de financement pluriannuel comme on a vu en Nouvelle-Écosse. Pour le moment, on a eu des indications de principe qu'il y avait une certaine ouverture d'esprit de la province de faire cela, mais je dois vous dire qu'il faut d'abord s'entendre sur les paramètres de ce que cela peut représenter car si c'est du financement ciblé par initiative, je ne suis pas sûr que nous serions très intéressés à cela. C'est là où l'on est rendu. Pour l'avenir, il me fera plaisir de faire une note de synthèse sur des conclusions s'il y a des conclusions à faire rapport.

Mon impression générale, c'est que la commande sur les cinq priorités que je viens de vous donner, est une commande assez imposante. Je vous rappellerai aussi qu'il y en avait une qui nous touchait moins directement. Il s'agit de l'indépendance des collèges communautaires. Ceci est un immense morceau pour la province en ce moment. Je pense que ces priorités occuperont l'agenda de cette réforme pour au moins 24 mois. Je ne vois pas qu'il y ait beaucoup d'autres initiatives de ce plan qui viendront à l'avant-plan des actions gouvernementales.

Caron : Est-ce qu'il y a des discussions au sujet de la gouvernance, soit les formes que peuvent prendre la gouvernance, les rapports avec le gouvernement et l'imputabilité?

Recteur et vice-chancelier : À ma connaissance, ceci a été évoqué une fois, il y a neuf mois, lorsque l'on regardait les priorités pour la deuxième année. Je suis un de ceux qui est d'avis que cette question n'est pas prioritaire à ce moment-ci. Disons aussi que je n'ai pas vu un intérêt significatif de la part des dirigeantes et des dirigeants des institutions à mettre cet élément comme un élément prioritaire. Est-ce que ceci va quand même se faire? Pour le moment, je peux vous dire que s'il y a quelque chose, c'est beaucoup plus quelque chose qui était dans la marmite gouvernementale que dans la nôtre. Je n'ai pas d'indication officielle, mais il faut toujours s'imaginer que ça pourrait se produire, qu'il pourrait y avoir une intention comme celle-là. Je ne pense pas que cela soit annoncé avant les prochaines élections, mais il faut être aux aguets.

Il y a une commission en cours en Nouvelle-Écosse, commission menée par un ancien économiste en chef de la Banque de Montréal. C'est une personne qui connaît bien la région et il y a des enjeux importants qui sont identifiés en Nouvelle-Écosse. Au cours des trois dernières années, les universités de la Nouvelle-Écosse ont reçu un financement assez important. Une bonne partie du financement venait du fait que la province avait décidé de réduire les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants néo-écossais parce qu'ils étaient les plus élevés au Canada. Cette entente se termine cette année. Je peux vous dire que, en parlant à des collègues de la Nouvelle-Écosse, les attentes sont assez inquiétantes par rapport à la scène universitaire. Il y a des universités en Nouvelle-Écosse qui sont en souffrance à plusieurs niveaux, soit au plan financier et au plan des inscriptions. On sait qu'il y a onze universités publiques en Nouvelle-Écosse. Je crois que l'enjeu là-bas, excusez l'expression, c'est qu'il faut faire du ménage. La question fondamentale sera la suivante. Est-ce que l'on va prendre la direction que le ménage sera assuré sous la responsabilité du gouvernement avec les conséquences qui en suivent? Vont-ils prendre des mesures assez drastiques de regroupement d'universités ou de fermeture de campus? Vont-ils simplement dire qu'on va le gérer d'une autre façon? On va gérer sur le plan des budgets qui seront octroyés aux universités. Seront-elles obligées de faire leur propre exercice interne? Ce rapport doit être publié en juin. Je pense qu'il sera intéressant. Il ne

7.2 **SAC-100305** (suite)

faut pas sous-estimer l'impact de ce genre de dossier sur les universités de la région, particulièrement au Nouveau-Brunswick. Je pense que la situation est différente à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard avec une seule université. Je peux vous assurer qu'à Terre-Neuve, j'ai vu les chiffres des financements pour leur université pour l'année prochaine et si on le traduit en pourcentage, c'est à peu près 10 % d'augmentation de la subvention, et depuis des années, leurs droits de scolarité sont les plus faibles au Canada après le Québec

Président d'assemblée : Monsieur le recteur et vice-chancelier, voulez-vous passer au point suivant?

Recteur et vice-chancelier : Nous avons eu une discussion sur les règlements universitaires 10.9.3 et 28.12.3 portant sur la fraude. On avait choisi que cette question soit retournée pour étude. Il s'agit d'un dossier qui est à l'étude à la réunion des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD). Donc il n'y a pas de rapport à faire en tant que tel aujourd'hui. Un autre règlement, soit le 9.9, doit revenir aujourd'hui pour les corrections. C'est la même chose pour le règlement 10.10. C'est une proposition qui a été déposée à la RVD alors, ceci devrait revenir au Sénat académique lorsque les modifications seront prêtes.

L'autre élément, c'est celui du programme de Doctorat en psychologie. Comme vous le savez, on a eu la réunion extraordinaire en avril et, par la suite, il y a eu une réunion extraordinaire du Comité conjoint de la planification. Nous avons ensuite soumis la proposition au Conseil des gouverneurs qui a entériné la proposition. Toutes les instances de l'Université ont approuvé le Doctorat en psychologie avec les conditions rattachées au niveau de la refonte des programmes de maîtrise et de Ph. D. Je présume que la prochaine étape est de soumettre l'ensemble à la CESPMP pour que l'on puisse procéder dans les plus brefs délais.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Sénat académique. Ce fut un dossier difficile. Je crois que, suite à un débat assez complet, l'on a trouvé une solution qui va permettre à la fois de poursuivre les objectifs des uns et des autres. Souhaitons que le Sénat académique pourra être saisi très rapidement de la proposition de refonte des deux programmes en question de sorte que ceci viendra alimenter la recherche dans cette école.

Bouchard : Je révisais l'autre jour les documents du Sénat académique. En faisant un tri, je me suis aperçu qu'il y avait au moins un point qui avait été traité lorsque l'on avait examiné le programme de Doctorat en éducation et l'on avait adopté une résolution sur la question de l'inbreeding. On avait demandé que le Comité des programmes fasse rapport au Sénat académique d'octobre 2008 de la réponse facultaire et de ses propres réflexions. Je ne me souviens pas avoir entendu parlé de ceci. Je ne vous demande pas une réponse. J'aimerais plutôt vous fournir une suggestion. Ma suggestion serait que la secrétaire générale prenne en note les résolutions du Sénat académique qui demande un rapport pour telle réunion. Qu'elle prenne en note que à telle réunion du Sénat académique, on devrait s'attendre à un rapport. De plus, un mois avant le Sénat académique, on pourrait prendre contact avec les responsables et recevoir une réponse. Je pense que ceci assurerait un peu plus de continuité. Je sais que l'on veut faire ça avec le Comité des programmes. Il y a des suivis et je pense que cela serait plus systématique.

VRER : Le point que le sénateur Bouchard soulève est un point très valable. Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pourrait peut-être fournir les détails, mais je sais que sur le point de l'inbreeding, celui-ci avait été soulevé lors de l'évaluation du doctorat. Je sais qu'il y a eu des réunions à la Faculté, mais vous avez parfaitement raison de constater que le suivi au Sénat académique n'a pas été fait.

Bouchard : Est-ce qu'on va le faire?

VRER : On peut le faire à la prochaine réunion du Sénat académique si vous voulez.

Secrétaire générale : Au Comité conjoint de la planification, on a commencé à monter des banques de résolutions. Je pense que c'est un outil qui est très pertinent et qui fonctionne bien; je pense que c'est une excellente idée pour le Sénat académique et je vais travailler en ce sens.

7.2 **SAC-100305** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Au sujet de la création de la Maîtrise en littérature canadienne comparée, celle-ci a été approuvée par le Sénat académique au mois de mars. Elle a été présentée et approuvée au Conseil des gouverneurs le 24 avril dernier. Alors, nous avons deux programmes qui ont franchi toutes les étapes nécessaires pour être soumis à la CESP. Ceux et celles qui sont en train de préparer des programmes maintenant, surtout au niveau des cycles supérieurs, vous avez des modèles de propositions de qualité. La barre est haute.

Navarro-Pardiñas : Maintenant que le programme de Maîtrise en littérature canadienne comparée a été créé, je voudrais connaître les étapes. Comment allons-nous mettre ceci en œuvre?

Recteur et vice-chancelier : Il faut d'abord acheminer le programme à la CESP pour son approbation. Je ne sais pas combien de mois ceci peut représenter, mais je crois que même avant une réponse définitive de la CESP, on peut commencer à admettre des étudiantes et des étudiants au programme. La raison principale pour laquelle c'est important de le faire approuver par la CESP, c'est que l'on pourra comptabiliser les étudiantes et les étudiants dans les subventions de l'Université. Cette procédure est importante. Je ne sais pas si la Faculté a l'intention d'admettre des étudiantes et des étudiants dès la première session. À la suite du débat que nous avons eu la semaine dernière, souhaitons qu'il y aura beaucoup de professeures et de professeurs de tous nos campus qui pourront intervenir dans cette maîtrise.

7.3 **Condensé du SAC-100407**

Recteur et vice-chancelier : Le 7 avril, il s'agissait d'une réunion extraordinaire qui confirmait la position du Sénat académique par rapport au programme de Doctorat en psychologie. La position du Sénat académique a reçu l'aval du Comité conjoint de la planification et, par la suite, du Conseil des gouverneurs.

8. **COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Président d'assemblée : Je passe la parole à la sénatrice Dubois qui veut faire une proposition.

Dubois : J'aimerais faire un rapport sur les discussions de la semaine dernière et j'aimerais présenter une proposition. Il y a plus de 120 personnes qui ont participé aux séances de réflexion des 29 et 30 avril dernier. Le Comité était très heureux de constater un très bon partage entre les étudiantes et les étudiants, les professeures et les professeurs, les administratrices et les administrateurs. Les échanges ont été des plus intéressants. Le Comité est assez confiant de pouvoir dégager des pistes de solution aux défis constituant le cœur du mandat. Les pistes de solution pourraient toucher les côtés structurels, le contenu des cours et d'autres éléments également. Nous n'avons pas encore reçu les rapports de synthèse des ateliers; nous les aurons la semaine prochaine. Le Comité prévoit des rencontres à Moncton pour faire la synthèse et remettre aux facultés et aux campus un rapport préliminaire le 15 juin prochain. Si vous avez des questions sur le processus ou sur le contenu des ateliers, on serait heureux d'y répondre.

Je voudrais maintenant présenter une proposition. Elle se réfère à la proposition 5 du Sénat académique du 5 mars dernier et porte sur le calendrier de travail du Comité. Lors des discussions, nous nous sommes aperçus que la date à laquelle nous avons demandé que les facultés et les campus renvoient leurs réactions au Comité était le 15 septembre. Ceci donnait très peu de temps pour la participation des étudiantes et des étudiants à ce processus. Alors, je propose que ce calendrier soit modifié, soit que la date soit modifiée au 1^{er} octobre.

8. **COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

R : 05-SAC-100507

Lise Dubois, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que la date apparaissant au point 9 de la résolution R : 05-SAC-100305 soit modifiée pour se lire : Recevoir les réactions des campus et des facultés le 1^{er} octobre 2010. »

Caron : Ceci a été soulevé lors des rencontres que le temps prévu n'est pas suffisant. Je m'attendais à une proposition pour le report, mais je trouve que le moment choisi, soit le 1^{er} octobre, n'est vraiment pas réaliste. Ce n'était pas réaliste au départ, mais là ce n'est pas encore réaliste. On tente de faire des assemblées départementales et toutes sortes de réunions, mais c'est le temps des conférences et des congrès. De plus, les étudiantes et les étudiants ne sont pas présents. Elles et ils nous reviennent la première semaine de septembre et, excusez l'expression, avant que l'on se tourne de bord, on est rendu au 1^{er} octobre. De penser que l'on aura des rencontres facultaires au mois de septembre, il me semble que cela n'est pas réaliste. Je pense qu'il serait plus réaliste si les réactions étaient remises vers la fin novembre. Par la suite, le rapport serait fait par le Comité. Je ne peux pas voir que l'on puisse faire cette réunion au mois de septembre. On sait que les activités reprennent vers le 15 août. Les étudiantes et les étudiants ne sont pas là. Elles et ils arrivent vers la deuxième semaine du mois de septembre. On ne peut pas organiser de rencontres et, conséquemment, on n'a pas véritablement une participation. Si l'on pense que cette date n'est pas réaliste, il faut rejeter cette proposition et en faire une nouvelle.

Bouchard : J'appuie entièrement la proposition présentée par la sénatrice Dubois. Il n'y a pas de moment idéal, comme la sénatrice Caron l'a signalé. Au mois de mai, ce n'est pas possible; au mois de juin, ce n'est pas possible; au mois d'août, ce n'est pas possible; en septembre, ce n'est pas possible; en octobre ce n'est pas possible en raison des examens; en novembre, c'est encore impossible; en décembre aussi. En fin de compte, il n'y a pas de moment idéal. Ceci prouve d'ailleurs que nous sommes très occupés et que nous travaillons très fort. Notre temps est toujours précieux quel que soit le moment de l'année.

Je pense que l'on a fait un exercice de consultation. Ce qui va sortir de cet exercice, ce ne sont pas des décisions, ce sont des pistes de solution. Elles seront présentées au Sénat académique. Si vous regardez la correspondance que l'on a reçue de la SANB puis d'autres personnes, la fin ne sera pas au mois d'octobre. On parlera de commencement ou quelque chose qui ressemble à cela. L'Université et le Sénat académique devront prendre connaissance de cette première consultation interne, tenter de déblayer les choses et mettre de l'avant des solutions. La communauté voudra être consultée. Je pense que les sénatrices et les sénateurs présents devront penser à une façon de consulter. Je pense que le document fourni par le Comité sera un très bon instrument avec quelques modifications que le Sénat académique pourra lui apporter pour aller voir cette communauté et obtenir sa réaction. Si l'on continue à remettre à plus tard, il y aura des conséquences à ça.

La première conséquence, c'est que l'on sait que, à moins de faire des réunions d'urgence, on s'en va au mois de mars. On n'a pas besoin d'être un politicologue comme moi pour savoir qu'il y aura des élections au mois de septembre. Il va y avoir un nouveau gouvernement, car tout le monde sait que le gouvernement est dans le trouble. Quoiqu'il en soit, le nouveau gouvernement aura des problèmes financiers sérieux. On peut s'attendre à ce que l'Université ait à prendre des décisions sérieuses. Il faudrait quand même que, dès le mois d'octobre, l'on puisse avoir des indications sur où l'on pourrait aller et après, lancer le débat dans la communauté pour que, en mars, l'on soit prêt et non pas commencer encore à regarder les pistes de solution. Je pense que le but de l'exercice a été atteint. Nous avons rejoint les professeures et les professeurs, les étudiantes et étudiants. Les gens ont pu s'exprimer. Les gens pourront encore le faire au sein de leur faculté durant le mois de septembre. À mon avis, le mois de septembre est un excellent mois. C'est le mois où j'ai le moins à travailler. J'ai préparé mes cours; je les lance; je n'ai pas de corrections; et puis les étudiantes et les étudiants ne se mettent habituellement pas en première vitesse au mois de septembre. Ça commence tranquillement vers le 15 octobre. Alors, je trouve que c'est une très bonne période pour faire ces consultations. Le dernier point que je voudrais mentionner touche les membres du Comité. J'ai un de mes

8. **COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

collègues qui a eu à travailler très fort. Je suis certain que c'est la même chose pour les autres membres. Ils ont hâte de passer à autre chose car on leur en a demandé beaucoup. Je pense qu'il faut assurer la relève. Elle devrait être prise au mois d'octobre avec un nouveau processus. Je vous recommande d'approuver la proposition de la sénatrice Dubois.

Couturier : Je voudrais saluer les propos du sénateur Bouchard qui sont également les miens. Mes quelques commentaires, je vais les faire à titre de membre du Comité. En premier lieu, j'aimerais reprendre les tous derniers propos du sénateur Bouchard par rapport au rôle joué par les membres du Comité. Je crois que les membres du Sénat académique ont en quelque part une responsabilité morale à l'égard des membres du Comité. Les membres se sont engagés dans un processus où il y avait une date de début, soit au mois d'août 2009 et une date de fin. Je ne peux pas me faire le porte-parole de mes collègues, mais si les collègues qui ne sont pas sénatrices ou sénateurs étaient ici, je crois qu'un certain nombre vous dirait qu'ils ont aussi d'autres obligations. Ils ont des obligations d'enseignement, des obligations de recherche et ils seraient ici pour plaider auprès des membres du Sénat académique pour dire « libérez-nous éventuellement de notre engagement ».

En deuxième lieu, j'inviterais assez candidement les membres du Sénat académique à relire la transcription des propos qui ont été tenus lors de notre réunion du mois de mars quand on a proposé une modification du calendrier. En relisant les propos qui ont été tenus, vous pourrez voir, par exemple, qu'il y a des personnes qui se sont déclarées heureuses des modifications proposées. Il y a des personnes qui se sont déclarées contentes que le Comité ait fait des modifications et que l'on aurait maintenant les conditions nécessaires pour permettre un véritable débat. Ce que cela veut dire concrètement, c'est que le calendrier, qui a été proposé à ce moment-là, comprenait des ajustements. Le calendrier comprenait des éléments, comme par exemple, l'annulation d'une troisième séance. Tout ceci a été accepté à l'unanimité.

En quelque part, dans notre organisation, il faudrait commencer à prendre acte des décisions qui sont prises par des instances académiques et progresser dans notre réflexion.

Sur un ton beaucoup plus positif maintenant, je reprends les propos du sénateur Bouchard. Le rapport du Comité *ad hoc* ne sera qu'une étape. Le véritable travail va commencer par la suite. La réflexion et les actions qui vont découler du rapport du Comité *ad hoc* seront à l'échelle des départements, des facultés, des campus, du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Ce n'est pas le Comité *ad hoc*, je vous le rappelle, qui va proposer d'aller fermer le programme X ou Y ou qui va proposer des éléments de microgestion. Le Comité *ad hoc* déposera un rapport qui suscitera le débat dans la communauté universitaire, qui exposera des pistes et, par la suite, les instances devront prendre les décisions qui s'imposent. Je plaide très fermement pour ce qui vient d'être proposé par la sénatrice Dubois, soit un léger réaménagement du calendrier pour permettre aux étudiantes et aux étudiants qui sont dans une situation tout à fait particulière, d'avoir deux semaines de plus pour réagir. Pour l'essentiel, gardons intact le processus sur lequel on s'est penché et que l'on a adopté à l'unanimité au mois de mars, c'est-à-dire le dépôt d'un rapport au Sénat académique au mois d'octobre prochain.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Vous avez déjà intervenu madame Caron, donc vous n'êtes pas admissible.

Dako : Je comprends bien les propos du sénateur Bouchard, mais je crois que ce que la sénatrice Caron a proposé n'est pas un empêchement au déroulement du processus. Ce qu'elle propose, c'est de rendre le processus plus réaliste. Je ne vois pas ce qui est mauvais dans ça. Il n'y a pas une mauvaise intention. Séance tenante, les étudiantes et les étudiants ont indiqué que le délai était trop court. Elles et ils arrivent de vacances et elles et ils ne sont pas assez prêts. Elles et ils n'ont pas eu le temps de consulter. Les étudiantes et les étudiants qui sont ici peuvent nous confirmer si les 15 jours sont suffisants pour eux. Je crois que l'on peut les interpeller. Vous avez vu l'engouement qu'il y a eu lors de ce processus. Tout le monde a contribué. J'estime que c'était une bonne chose, mais il a fallu

8. **COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON** (suite)

que l'on demande, séance tenante, encore une fois, de prolonger cela. Je ne vois pas en quoi cela peut représenter un danger. C'est donner un temps réaliste pour pouvoir réaliser de façon concrète ce que l'on veut pour notre communauté. Je crois que c'est une très bonne chose.

Président d'assemblée : Madame Caron, vous êtes déjà intervenue.

Caron : Point d'ordre.

Président d'assemblée : Quel est votre point d'ordre?

Caron : Je suis la deuxième personne qui est intervenue dans le débat. Par la suite, il y a des gens qui ont fait des énoncés auxquels il faut répondre. Je m'insurge contre certains propos et certaines intentions qui ont été prêtées. Je pense que j'ai le droit de m'insurger contre cela et de le dire.

Président d'assemblée : Vous décidez à quel moment vous voulez intervenir dans le débat; vous avez le droit à une intervention.

Caron : Je m'excuse, mais lors de la séance de réflexion, j'avais discuté avec la sénatrice Dubois de la possibilité de faire cette proposition. Je ne vais pas répéter notre conversation. Je lui fais grâce de ça. Ce matin, ce que j'apprends, c'est qu'il y a une proposition qui est faite et qui va complètement à l'encontre du sujet que nous avons discuté. Ce que je vois, c'est qu'il y a eu discussion au Comité.

Chiasson : Monsieur le président d'assemblée, la sénatrice Caron doit attendre son droit de parole, car vous lui avez enlevé.

Président d'assemblée : Monsieur Chiasson, vous n'avez pas la parole.

Chiasson : Je trouve que c'est inacceptable, vous devez arrêter cela immédiatement. Encore une fois, il n'y a pas de voix pour des accusations de ce genre.

Président d'assemblée : Monsieur Chiasson, s'il-vous-plaît. J'ai refusé le droit de parole à la sénatrice Caron. Je demande s'il y a d'autres interventions.

Chiasson : Je comprends l'intervention de la sénatrice Caron. Cela peut être certainement louable, cela permettrait plus de réflexion sur le sujet. On peut aussi se demander si cela serait réellement plus efficace. Nous savons que, lorsque l'on remet des travaux à plus tard, l'on a tendance à attendre pour faire le travail. On gère nos priorités et les priorités vont certainement selon la date butoir, date à laquelle on doit remettre un rapport. Je ne suis pas convaincu que de remettre la date à la fin novembre donnerait de meilleurs résultats. Je suis convaincu que cela va donner suffisamment de temps à tout le monde de faire le travail. Il ne faut pas oublier que le rapport sera publié à la mi-juin et que, à ce moment-là, les membres de la collectivité universitaire en recevront une copie. Lorsque l'on reviendra le 15 août, il y a deux semaines avant le début septembre. Le sénateur Bouchard a tout à fait raison. Le mois de septembre est probablement le mois le moins occupé en termes d'enseignement pour la professeure et le professeur. C'est probablement le meilleur moment pour le faire. Les mois d'octobre et de novembre sont plus accaparants. Je pense qu'il faut profiter du mois de septembre et garder une date à la fin septembre pour stimuler la réflexion et pour que le travail se fasse. Enfin, en repoussant plus tard, on repousse le dépôt du rapport final du Comité. Ceci veut dire que le dépôt du rapport final ne pourrait pas se faire avant la fin décembre et il pourrait seulement être étudié au Sénat académique en mars 2011. Et bien là, on commence à prendre beaucoup de temps. Et on perd le *momentum* de la consultation.

Président d'assemblée : J'aimerais rappeler que vous parlez lorsque je vous donne la parole, même si c'est sur un point d'ordre. Vous n'avez pas le droit de parler lorsque vous n'avez pas la parole. J'espère que ce message est bien compris. Dans le cas de la sénatrice Caron, je lui ai donné la parole et elle s'est expliquée. J'ai voulu régler le problème avec la sénatrice Caron, mais personne d'autre n'avait le droit d'intervenir entre temps. Maintenant, je donne la parole à la sénatrice Dubois qui va clore le débat.

8. **COMITÉ AD HOC DU SÉNAT ACADÉMIQUE SUR LA VIABILITÉ DES PROGRAMMES ET SON IMPACT SUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (suite)**

Dubois : J'appuie les propos du sénateur Couturier et du sénateur Chiasson. Les campus, les facultés et les associations étudiantes savent que d'ici le 15 juin, le rapport du Comité sera déposé. Les activités qui devront se dérouler dans les associations étudiantes, dans les campus et dans les facultés peuvent commencer à s'organiser au moment où l'on se parle. L'autre question, c'est la nature même du mandat. Il exige que l'on ait un rapport qui soit déposé au Sénat académique assez rapidement. Au mois de mars, c'est déjà trop tard et l'on aura perdu l'engouement dont parlait le sénateur Dako et le *momentum* auquel a fait allusion le sénateur Chiasson. C'est important que le rapport du Comité soit soumis le 30 octobre prochain pour que l'on puisse commencer à donner suite aux pistes de solution qui sont proposées.

Vote sur R05

Pour 18

Contre 6

ADOPTÉE

9. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document B, p. 1-83

9.1 **Création du sigle SANT**

R : 06-SAC-100507

Paul-Émile Bourque, appuyé par Neil Boucher, propose :

« *Que le Sénat académique accepte la création du sigle SANT.* »

Bourque : J'aimerais présenter le contexte de cette demande. Vous savez que le regroupement des quatre écoles pour former la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires a permis un décloisonnement des unités concernées. La Faculté estime qu'elle doit fournir des opportunités concrètes favorisant les échanges et les interactions notamment au plan académique dans les domaines de la santé et des services communautaires d'où l'initiative de proposer la création de cours sous un sigle pouvant s'intégrer à un ou plusieurs programmes des différentes écoles. En misant sur des actions multidisciplinaires ou interdisciplinaires, la Faculté espère contribuer à ce que l'Université de Moncton puisse jouer un rôle primordial dans le domaine de la santé par l'union de ses forces.

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9.2 **Reconfiguration – Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier)**

R : 07-SAC-100507

Paul-Émile Bourque, appuyé par France Marquis, propose :

« *Que, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier).* »

Bourque : J'aimerais contextualiser cette proposition et je pense que l'essentiel vous est présenté dans la lettre de madame Robichaud-Ekstrand à la page 5 du rapport du Comité des programmes. J'aimerais lire une partie de cette lettre. Le programme relève de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Il était offert dans les trois campus de l'Université. Le programme a été reconfiguré en collaboration avec l'équipe réseau de science infirmière et un des volets importants est la possibilité d'harmoniser l'enseignement et la formation sur les trois campus. Dans le deuxième paragraphe, on dit que les modifications proposées dépassent le projet de reconfiguration des programmes de l'Université. En effet, l'École réseau de science infirmière propose une reconfiguration et une modification majeure du programme de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier) qui tient compte

9.2 Reconfiguration – Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier) (suite)

des principes de la reconfiguration des programmes de premier cycle de l'Université de Moncton et les recommandations de l'Association des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick à la suite de la visite d'approbation du programme en 2006. À cet égard, l'ÉRSI devait soumettre un plan de redressement visant une meilleure intégration des connaissances des diplômées et des diplômés dans l'exercice de la profession, un meilleur arrimage entre la formation et les nouvelles compétences exigées par les associations professionnelles et les milieux de la santé ainsi qu'une augmentation du taux de réussite au premier concours à l'examen d'autorisation infirmière du Canada. Évidemment, l'ÉRSI doit également tenir compte des exigences du programme d'agrément de l'Association canadienne des écoles de science infirmière. Enfin, les nouvelles compétences de l'infirmière et de l'infirmier telles qu'exigées par l'Association des infirmières et des infirmiers du Canada et par l'AINB doivent également être prises en compte dans le programme. Le programme proposé contribuera ainsi à mieux préparer les diplômées et les diplômés au marché du travail et à la poursuite des études aux cycles supérieurs. C'est dans cet esprit que vous est présenté cette reconfiguration et cette modification du programme.

Par ailleurs, on demande deux dérogations. La première dérogation concerne le nombre de crédits de la discipline. Les normes de la reconfiguration suggèrent entre 60 à 66 crédits. Or, le programme en compte 69.

La deuxième dérogation touche la date d'implantation du programme. On sait que l'implantation des programmes reconfigurés a été rapportée au mois de septembre 2011. Nous aimerions l'implanter en septembre 2010 en raison des exigences d'évaluation par les différentes instances. Ceci nous permettrait de mettre de l'avant le plan de redressement qui a été exigé en 2006 et permettrait d'évaluer une première cohorte.

VRER : J'aimerais rappeler que, lorsque je suis arrivé à l'Université de Moncton, le processus de reconfiguration des programmes avait déjà été amorcé. Toutefois, le gros du travail demeurait encore à faire. Je me suis retrouvé sur des comités qui avaient déjà été établis. Déjà, à ce moment, il y avait dans l'esprit des gens une idée qu'il y avait deux types de programmes à l'Université de Moncton. Peut-être que l'un des types s'arrimait mieux avec les objectifs. Je parle des programmes fondamentaux et des programmes professionnels. La sénatrice Dubois se rappellera très bien que, en raison de cette distinction, il y avait la clause de dérogation à cause des circonstances imprévisibles que l'on pourrait rencontrer. On s'était dit que la science infirmière, l'ingénierie, l'éducation et d'autres pourraient poser des défis particuliers à cause des contraintes imposées par des instances externes à l'Université de Moncton.

Ce que l'École de science infirmière présente ce matin n'est pas révolutionnaire. Étant président du Comité des programmes, je sais qu'il y a eu un grand effort de la part des personnes responsables de science infirmière pour reconfigurer ce programme en tenant compte des paramètres de la reconfiguration universitaire et des paramètres des ordres d'agrément externe. Ce qui est présenté ce matin, en guise de dérogation, est minime. Deux points importants sont respectés dans la reconfiguration, soit les neuf objectifs de formation générale et le compte de 120 crédits.

Le programme avait besoin d'une refonte et je crois encore que les instances responsables de la science infirmière ont fait un effort considérable pour rebâtir le programme qui, en fin de compte, sera bien plus avantageux pour nos étudiantes et nos étudiants. Selon moi, la dérogation au niveau de l'échéancier d'implantation ne me pose aucun problème. Je voterai en faveur de la proposition.

Bouchard : Je n'ai pas de problème pour la date. Je sais aussi, pour avoir parlé au moins à une personne qui a été impliquée dans le dossier, tout le travail qu'elles ont fait, la frustration aussi très grande qu'elles ont eu dans cet exercice et je me vois dans l'obligation d'ajouter aux frustrations. J'ai des questions par rapport à cette réforme. Nous avons 120 crédits, mais je note un grand nombre de cours de deux crédits. J'ai déjà vu ça en éducation, soit des cours de trois crédits que l'on comptabilise à deux crédits. En fait, ils sont des cours de quatre crédits. Ici, il y a beaucoup de cours de deux crédits. Aux pages 20 et 21, il y a des tableaux et j'ai l'impression que l'on a trois crédits pour les professeures et les professeurs. Je m'interroge sur les 120 crédits. N'est-il pas réellement un programme de 130 crédits?

9.2 Reconfiguration – Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier) (suite)

Le deuxième point qui me pose un problème, c'est dans la lettre que nous a lu le sénateur Bourque. Il en a lu une partie, puis à la page 6, on lit ceci : « le programme s'appuie donc sur le paradigme socioconstructiviste ainsi que sur des approches pédagogiques ». Je ne sais pas, mais il me semble que ce mot me dit quelque chose. Je me demande s'il n'est pas au cœur d'un débat actuel dans le domaine de l'éducation au Québec. En tout cas, de nombreuses discussions remettent en doute ce paradigme socioconstructiviste. Il y a des gens qui ont pris des positions assez radicales contre celui-ci en disant que ces changements sont responsables du fait que nos étudiantes et nos étudiants au primaire et au secondaire ne savent plus lire ni écrire. Je ne dis pas que je voterai contre, mais j'ai des interrogations.

Kant : Ma question concerne un détail. Je pense qu'il faut faire attention aux interférences. Je constate que, dans le tableau, à la page 51, il y avait les cours de biologie et d'anatomie physiologie I et II qui étaient dans l'ancien programme et ils étaient accompagnés de travaux pratiques. La stratégie que nous avons à la Faculté des sciences est d'intégrer les travaux pratiques et les laboratoires avec les cours. En conséquence, il y aura des cours avec un autre sigle. Je me demande si, dans le tableau du nouveau programme, l'on parle des anciens cours et l'on a laissé tomber les travaux pratiques ou bien si l'on considère que les cours indiqués intègrent les travaux pratiques. Par exemple, pour le premier, il ne s'agit plus de BIOL1133, mais de BIOL1143. Peut-être que l'on a voulu garder le cours sans travaux pratiques. Il faut faire attention, car il y aura la conséquence de notre reconfiguration avec des nouveaux cours qui doivent se retrouver en tant que tels dans les programmes qui les utilisent.

Marquis : Pour répondre au sénateur Bouchard, dans notre conception du nouveau programme, on n'a jamais pensé qu'il y avait des crédits cachés. Parfois, il y a un crédit de plus pour la professeure, le professeur, l'enseignante ou l'enseignant clinique qui accompagne les étudiantes et les étudiants en stage. Le temps consacré à l'enseignement clinique est du temps continu. Ce temps n'est pas comparable à des heures d'enseignement théorique. La personne doit accompagner les étudiantes et les étudiants sur des relais de huit à douze heures et le nombre d'heures accumulées pour satisfaire aux exigences requises exigent une bonification complémentaire par rapport au temps consacré. Le nombre de crédits alloués pour la tâche est supérieur à ce qui est accordé à l'étudiante ou à l'étudiant. C'était comme cela dans l'ancien programme et cela demeure sensiblement la même chose dans ce qui est proposé aujourd'hui.

Pour ce qui est de la question au sujet de l'approche socioconstructiviste, il faut savoir que, dans toutes les approches pédagogiques, il y a des pour et il y a des contres. Il y a des tenants de cette approche. Il y a des gens qui sont non-favorables. Nous voulons amener l'étudiante et l'étudiant à être partie prenante de son apprentissage. La formation par compétences et le programme que nous proposons, ce n'est pas une approche pure de la formation par compétences, c'est un hybride qui fait en sorte que l'étudiante ou l'étudiant sera appelé à s'investir davantage dans son apprentissage à travers les unités d'apprentissage qui sont construites à l'intérieur de chaque cours. Les situations cliniques vont amener l'étudiante ou l'étudiant à faire un cheminement différent au niveau de la recherche des données probantes et des interventions privilégiées pour solutionner une problématique de santé par exemple. Alors, c'est dans ce sens que l'on s'est orienté vers cette approche. Dans le document, il y a d'autres écoles à travers le pays qui utilisent cette approche. Elles ont obtenu de très bons résultats à la fois sur le marché du travail et aux résultats des examens d'autorisation infirmière du Canada. Alors, c'est dans cette optique, à la suite des recommandations de l'AINB en 2006 et de la visite d'agrément également qui date depuis longtemps que l'on a dû réfléchir et repenser à la façon de dispenser la formation à nos étudiantes et à nos étudiants.

Au sujet des 69 crédits, nous avons tenté, au meilleur de notre connaissance, de l'amener à 60 crédits, mais il y avait des dimensions de la santé que nous ne pouvions pas couvrir. Selon les normes d'approbation et d'agrément, nous devons absolument couvrir certaines dimensions de la santé dans notre enseignement et c'est pour cela que l'on a dû augmenter de trois crédits. Si vous regardez les tableaux comparatifs, face aux autres programmes à la grandeur du pays, on en a ciblé quelques-uns dont celui de la University of New Brunswick. La majorité des programmes, sauf le programme de l'Université d'Ottawa, ont tous un nombre de crédits supérieurs.

9.2 **Reconfiguration – Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier)** (suite)

Enfin, pour ce qui est de la biologie, nous sommes très conscientes que les cours seront modifiés et l'on va s'adapter en conséquence lorsque ces nouveaux cours seront là. Ces sigles seront intégrés au sein du programme.

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.3 **Ajout aux règlements particuliers de la Faculté de droit**

R : 08-SAC-100507

Odette Snow, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au règlement particulier de la Faculté de droit, soit l'ajout du règlement 10.0 portant sur la reconnaissance des acquis. »

O. Snow : La modification proposée au règlement se lit comme ceci : « Le règlement universitaire premier cycle 9.9 (reconnaissance des acquis) ne s'applique pas aux cours offerts par la Faculté de droit ».

Les motifs pour ce nouveau règlement sont les suivants. D'abord, les connaissances et les habilités rattachées aux cours offerts ne sont pas susceptibles d'être acquises par la seule expérience de travail des occupations personnelles ou par des activités ayant contribué à la formation personnelle. De plus, dans des cas exceptionnels, nous admettons au programme des personnes qui comptent au moins cinq années d'expérience professionnelle mais qui ne détiennent aucun baccalauréat dans une autre discipline. Il y a donc, dans ces cas-là, déjà une reconnaissance générale des acquis pour le programme comme tel et nous avons, en outre, un règlement qui prévoit déjà que les cours suivis avant l'admission à la Faculté de droit ne peuvent pas normalement être crédités en vue de l'obtention d'un Baccalauréat en droit. Alors ces considérations viennent essentiellement des exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada qui exige un minimum de 90 crédits pour le programme et qui exige que cette formation vienne d'une interaction directe entre professeurs et étudiants dans une salle de classe ou dans un contexte qui ressemble à un contexte de salle de classe. Également, nous avons vérifié auprès des autres facultés de droit du Canada, pas toutes les facultés, mais par exemple UNB ne permet pas la reconnaissance des acquis pour la Faculté de droit, l'Université d'Ottawa ne permet pas la reconnaissance des acquis pour la Faculté de droit et l'Université Dalhousie ne permet pas l'acquisition des acquis pour aucun de ses programmes. Alors, on suit tout simplement la pratique dans les autres universités à cet égard.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.4 **Abolition des programmes TI (certificat et diplôme)**

R : 09-SAC-100507

Christian Kant, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de Certificat de deuxième cycle en technologie de l'information et du programme de Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information - internat coopératif à compter de septembre 2010; et

que le Sénat académique charge le décanat de la Faculté des études supérieures et de la recherche d'informer dès que possible les personnes inscrites dans l'un ou l'autre des deux programmes en TI du délai nécessaire pour finir leur programme en fonction des règlements et de la date de début de leurs études. »

9.4 **Abolition des programmes TI (certificat et diplôme) (suite)**

Kant : C'est une coïncidence extraordinaire. J'ai contribué à la création de ce programme à la fin des années 1990 et je me trouve aujourd'hui dans la situation d'en proposer son abolition. Ceci étant dit, je veux souligner le fait que je parle en parfaite connaissance de cause quand j'ai fait cette proposition. Le rapport du Comité des programmes contient la lettre très détaillée du doyen de la Faculté des sciences de l'époque qui explique les raisons de cette abolition, mais par rapport à mon expérience, laissez-moi ajouter quelque chose qui souligne encore plus le besoin de cette abolition.

Les programmes ont été créés vers la fin des années 1990 dans des conditions très favorables. Premièrement, il y avait une demande particulière du marché du travail pour du personnel technique et du personnel administratif qui se trouvaient sur le marché du travail auquel on ajoutait une composante TI. C'était la tendance de l'époque. Ceci a eu comme conséquence que l'on a eu, à un certain moment donné, quatre ou cinq compagnies privées qui offraient ce genre de formation à Moncton. C'était une formation très dispendieuse. Les compagnies privées exigeaient environ 25 000 \$ par année pour la formation.

Deuxièmement, étant donné le besoin, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a pris l'initiative d'initier de tels programmes et il a fait une proposition à l'Université de Moncton en offrant une subvention ponctuelle de lancement, mais avec la condition que l'Université de Moncton ne fasse pas concurrence à l'industrie privée qui travaillait dans le même sens. Par conséquent, les programmes ont été créés avec une particularité d'autofinancement.

Je veux vous dire que les programmes ont eu un grand succès, mais un grand succès qui n'a pas eu une longue durée. Nous avons eu des cohortes de 20 à 25 étudiantes et étudiants, ce qui était énorme pour des programmes autofinancés qui exigeaient des frais annuels d'un minimum de 16 000 \$. Dans notre clientèle, nous avons eu des artistes visuels, des administrateurs, des ingénieurs, des musiciens, des bibliothécaires et d'autres, mais les conditions du marché ont changé rapidement.

Il est connu que, dans le domaine TI, diverses conditions sociales et financières ont fait que l'intérêt pour ce genre de formation a fondu rapidement. De ce fait, vers 2003, la cohorte est tombée à dix étudiantes et étudiants. L'autofinancement peut être assuré avec un nombre de 11 à 12 étudiantes et étudiants. En 2003, c'est devenu une préoccupation qui est restée constante pour la Faculté des sciences.

Le nombre de candidates et de candidats a fondu. À l'heure actuelle, on parle de 0 à 1 étudiant par année. C'est clair que la Faculté des sciences doit agir. D'autres raisons sont expliquées dans la lettre du doyen de l'époque.

Le Département d'informatique, qui offre ce programme depuis plusieurs années, a choisi de mettre sur pied un programme de maîtrise. Il s'agit maintenant de cibler et d'orienter les efforts du Département d'informatique vers l'offre des programmes réguliers, soit le Baccalauréat appliqué en informatique et la Maîtrise en informatique. Dans la lettre, on parle de ressources professorales de sept professeures ou professeurs, mais en réalité, on parle de six professeures ou professeurs réguliers et une professeure ou un professeur temporaire pour offrir les programmes. Il s'impose, à mon avis, de prendre une décision pour fermer ces programmes qui sont de moins en moins fréquentés. Le type de clientèle a changé énormément. On avait une clientèle locale et, avec le temps, la clientèle est devenue internationale. Aujourd'hui, on manifeste de moins en moins de motivation pour suivre le programme. Plusieurs dossiers sont refusés car ils ne satisfont pas aux conditions d'admission du programme de deuxième cycle. On espère que, en abolissant ces programmes, l'on pourra libérer des ressources qui sont absolument nécessaires pour le bon fonctionnement du Département d'informatique.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

9.5 **Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9**

Voir le Document D, p. 1-3

P : 10-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte le règlement 27.6 portant sur la reconnaissance des acquis. »

S. LeBlanc : Je vous réfère à la page 79 du document. L'ajout de ce règlement s'inscrit dans la même démarche que la mise à jour du règlement 9.9 sur la reconnaissance des acquis dont la modification a été adoptée à la dernière réunion du Sénat académique. On se souviendra que le but était de refléter les modifications apportées à la procédure pour la reconnaissance des acquis et présenter un libellé plus clair du genre d'apprentissage pouvant mener à cette reconnaissance des acquis.

Le Sénat académique a adopté le règlement 9.9 comme quoi il y aurait un retrait à la référence de limiter la demande à une seule fois. Je pense que la secrétaire générale a préparé un document qui sera traité pour comprendre la séquence de la démarche. Les deux documents ont été préparés en même temps à la suite des délibérations de la RVD. Suivant la procédure, l'un a été envoyé directement au Comité des programmes et l'autre a été envoyé au Conseil de la FESR avant de passer au Comité des programmes.

Si vous allez à la page 77, vous voyez que, dans le paragraphe d'introduction, l'on mentionne à la troisième phrase : « obtenir les crédits afférents à l'exception des cours de thèse et de mémoire ». Ce bout de phrase est particulier à ce règlement. Ce bout de phrase permet une harmonie avec le règlement 27.3 qui précise qu'une étudiante ou étudiant qui a obtenu des équivalences pour des crédits réussis dans un autre établissement et qui veut obtenir un diplôme de l'Université de Moncton dans un programme exigeant une thèse ou un mémoire, doit compléter ses crédits de thèse ou de mémoire à l'Université de Moncton. L'autre précision, c'est que l'on répète au paragraphe (a) l'expression *une seule fois pour la totalité d'un programme d'études donné*. Je ne peux pas faire une proposition, mais je recommanderais que l'on enlève ce bout de phrase afin qu'il soit conforme à l'esprit de la résolution de la dernière réunion du Sénat académique.

La dernière précision, c'est que dans le libellé du règlement de premier cycle dans le document qui était sur la table, il y avait le paragraphe (g) qui fait une mise en garde à l'effet que des associations professionnelles ou organismes d'agrément pourraient ne pas accepter les crédits obtenus en reconnaissance des acquis. Lorsque la FESR a étudié la proposition, il y avait le paragraphe (g). Elle a constaté qu'il était préférable de ramener ce libellé dans la section d'introduction du règlement.

Président d'assemblée : La secrétaire générale me dit à l'oreille que, logiquement, l'on devrait d'abord corriger le règlement 9.9 et ensuite passer au vote sur le règlement 27.6. Je vous demande si vous accepteriez de déposer la proposition qui est sur la table pour un moment afin que l'on puisse faire la correction au règlement 9.9. Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à ce que l'on dépose cette proposition? On y reviendra tout de suite après.

La proposition P : 10-SAC-100507 est suspendue pour un moment afin de modifier le règlement universitaire 9.9 (Reconnaissance des acquis).

Secrétaire générale : Vous avez reçu un document ce matin sur votre table qui porte la cote « Rubrique 9.5 ». La proposition liée à ceci est que le Sénat académique accepte deux corrections mineures proposées dans le libellé du règlement 9.9 portant sur la reconnaissance des acquis.

R : 11-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications mineures apportées au règlement 9.9 (Reconnaissance des acquis). »

9.5 **Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9 (suite)**

Secrétaire générale : Dans le document, la première colonne est la version qui est en vigueur présentement et qui se retrouve dans le Répertoire du premier cycle. La deuxième colonne présente les modifications qui ont été adoptées au Sénat académique le 5 mars dernier et la troisième colonne présente les corrections proposées au libellé pour respecter l'esprit de l'amendement adopté. Alors, tout de suite, je vous amène en bas de la première page, dans la deuxième colonne, où vous voyez toutes les corrections en bleu. Il y a une phrase qui se lit comme suit : « la demande est faite une seule fois pour la totalité d'un programme d'études donné au moment du dépôt de la demande d'admission au programme ou après l'admission ». Lors de notre discussion, le 5 mars dernier, on a amendé ceci et l'on a souhaité que les mots « une seule fois » soient retirés de cette phrase. Ceci a été adopté à l'unanimité. Maintenant, quand on a voulu faire le travail d'opérationnalisation par la suite, on a remarqué que cette phrase, lorsque l'on en retire les mots, ne fonctionne plus. Il faut donc réparer la phrase aujourd'hui. La correction que je souhaite c'est que la demande soit faite au moment du dépôt de la demande d'admission au programme ou après l'admission. Je pense que la correction rejoint beaucoup plus l'esprit dans lequel on voulait modifier le règlement. Cela serait la première correction mineure.

La deuxième correction mineure est celle dont madame LeBlanc était en train de discuter. C'est au paragraphe (g) dans la deuxième colonne à la page 3. Il n'est pas question d'éliminer ceci, mais tout simplement de le déplacer dans le préambule du règlement. Conséquemment, il y aura une meilleure cohérence entre les deux règlements.

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais bien comprendre la mise en garde concernant les associations professionnelles. Je ne sais pas si j'ai une bonne compréhension de ce que ceci veut dire. Nous avons plusieurs programmes à l'Université qui reçoivent l'agrément professionnel. Qu'est-ce que ceci veut dire? Est-ce que cela pourrait vouloir dire qu'une étudiante ou un étudiant a reçu une reconnaissance des acquis, donc il a son diplôme d'un programme qui a reçu l'agrément de l'association professionnelle. Cependant, lorsque viendrait le temps de demander son inscription ou son adhésion à la profession, on lui dirait : « on ne reconnaît pas ton diplôme parce qu'il y a des cours pour lesquels il y a des reconnaissances des acquis et non pas des cours même si le programme généralement a été agréé par notre association ». Est-ce que c'est au risque de l'étudiante ou de l'étudiant?

Président d'assemblée : Il est question ici de déplacer un paragraphe à un autre endroit dans le texte, on n'est pas en train de parler du fond de la question.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que ceci avait été mis sur la table comme une proposition à la dernière réunion du Sénat académique? Oui. J'aurais dû poser la question à la dernière réunion du Sénat académique.

Président d'assemblée : Pour le moment, la question qui est sur la table est une correction de forme.

Chiasson : Est-ce qu'il y a une place pour faire un amendement?

Président d'assemblée : Oui, mais sur la question de forme seulement.

Chiasson : J'aurais aimé consulter sur la base de ce règlement, mais après reconnaissance des acquis, on devrait ajouter « que dans certains cas, ces crédits peuvent être refusés sur la base que l'organisme d'agrément ne les reconnaît pas ».

Président d'assemblée : Je vous arrête immédiatement car de toute évidence c'est quelque chose qui devrait être apporté à une réunion subséquente après préavis. Ceci n'est pas recevable. L'intention est claire qu'il s'agit de réparer une erreur de forme dans ce qui a été adopté parce que l'on a adopté des amendements puis il n'y a pas eu une relecture à tête reposée. Il y a des bouts de phrase qui sont placés à la mauvaise place alors c'est ça le but de l'exercice. S'il y a lieu de changer le contenu du règlement, vraiment je pense que c'est un autre exercice.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

9.5 **Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9 (suite)**

Sur la proposition P : 10-SAC-100507

Bouchard : Étant donné que c'est une nouvelle proposition, je pense que ce qu'a dit le recteur et vice-chancelier et le sénateur Chiasson pourrait être fait si l'on sait que l'association professionnelle ou l'organisme d'agrément ne le reconnaîtra pas. C'est fou de permettre à une étudiante ou à un étudiant d'avoir des acquis. C'est le mettre dans une situation difficile. Je pense qu'il faudrait que l'on reformule ceci dans le sens que si une association professionnelle n'acceptait pas ces crédits, alors qu'au moins l'étudiante ou l'étudiant en soit informé. Ceci me semble correct comme position. Sur le fond, j'ai déjà manifesté mon scepticisme sur la reconnaissance des acquis pour des programmes de deuxième et troisième cycles et ce scepticisme, je ne l'ai point perdu. Je vais m'opposer à ceci. En administration publique, au lieu du stage, une personne qui a travaillé durant plusieurs années dans la fonction publique, on lui reconnaît cette expérience, mais on a toujours eu des réticences. Même si le règlement est là pour reconnaître des acquis, il y a un apprentissage important que l'on peut acquérir par du travail. De toute façon, lorsque l'on postule pour un emploi, un employeur intelligent regarde deux choses. Il regarde le diplôme et il regarde l'expérience. Si l'expérience se retrouve dans le diplôme, c'est donc dire que cette personne se voit reconnaître deux fois, c'est-à-dire que le diplôme, en fait, reflète son expérience. Je trouve cela un petit peu abusif. Ce que j'aimerais, c'est que l'on reformule cette histoire pour les associations professionnelles ou organismes d'agrément. En tout cas, je vais voter contre cette proposition.

Président d'assemblée : Nous parlons du règlement 27.6 (Reconnaissance des acquis). On est en train de parler du fond de la chose. Madame LeBlanc vous avez dit, dans vos remarques, qu'il fallait enlever « une seule fois pour la totalité d'un programme d'étude donné » au paragraphe (a). Est-ce que cela fait partie de la proposition? Oui. Donc on tient pour acquis que ces mots ne sont pas dans la proposition.

S. LeBlanc : Je vous soulève qu'il faudrait une démarche pour faire enlever ce bout de phrase parce qu'il est encore là. Je laisse à la présidence de donner des directives.

Amendement

R : 12-SAC-100507

Paul-A. Chiasson, appuyé par Jean-Marie Binot, propose :

« Que, au paragraphe (a) du règlement 27.6, l'on enlève une seule fois pour la totalité d'un programme d'études donné. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : On revient à la proposition principale.

G. LeBlanc : Si les étudiantes et les étudiants obtiennent une reconnaissance des acquis, comment est-ce inscrit sur le relevé de notes? Les comptables agréés, les comptables généraux agréés, les comptables en management agréés ne vont pas reconnaître le cours dans le cadre du cursus de l'étudiante et de l'étudiant une fois qu'il a obtenu le baccalauréat. Cela serait désolant pour l'étudiante et l'étudiant de ne pouvoir accéder au titre de comptable si on lui dit qu'il doit reprendre un cours. Le sénateur Bouchard n'a pas tort en disant que ceci peut être limitrophe.

Par ailleurs, sur le fondement de la reconnaissance des acquis au niveau de la maîtrise, je pense que ceci émane de l'Éducation permanente parce que l'on traite plusieurs dossiers du genre au M.B.A. Quand je dois signer, je me pose toujours la question suivante : le M.B.A. a 45 crédits, soit 15 cours. Une personne obtient trois cours par la reconnaissance des acquis, ne devrait-on pas l'exempter du cours et lui dire de prendre un autre cours? Il y a un avantage pour l'étudiante et l'étudiant, mais il y a un désavantage au niveau de notre image. À mon avis, on dilue le programme. Récemment, on a réduit le programme de 60 à 45 crédits. Ce sont des M.B.A. plus faciles. Je pense qu'il y a une certaine rigueur que l'on devrait imposer.

9.5 **Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9 (suite)**

S. LeBlanc : Lorsque l'on a discuté de la question de ce paragraphe à la dernière réunion du Sénat académique, on a ajouté ce paragraphe pour répondre aux préoccupations que vous avez soulevées. Il ne faut pas ignorer le paragraphe (c) qui dit bien que l'Université accorde les crédits sur recommandation de la doyenne ou du doyen. Lorsque vous avez une doyenne ou un doyen qui est responsable d'une faculté, vous savez bien que la reconnaissance des acquis pourrait causer un problème au niveau des ordres professionnels. Vous n'avez pas besoin de l'accorder. Des fois, les étudiantes et les étudiants insistent pour avoir la reconnaissance des acquis. Les gens qui ont proposé ceci ont ajouté cela dans le texte pour vous donner un meilleur argument pour justifier le fait que vous le refusez. Donc, ceci ne doit pas être un empêchement. Il faut le lire à la lumière du paragraphe (c).

Chiasson : J'aimerais proposer un amendement. Au deuxième paragraphe qui se lit « des associations professionnelles ou organismes d'agrément pourraient ne pas accepter les crédits obtenus en reconnaissance des acquis », on pourrait ajouter à la phrase suivante : « Que dans certains cas, ces crédits peuvent être refusés sur la base qu'ils ne sont pas reconnus par l'association professionnelle ou l'organisme d'agrément régissant le programme ».

Amendement

P : 13-SAC-100507

Paul-A. Chiasson, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que, au deuxième paragraphe du règlement 27.6, l'on ajoute : Dans certains cas, ces crédits peuvent être refusés sur la base qu'ils ne sont pas reconnus par l'association professionnelle ou l'organisme professionnel régissant le programme. »

Couturier : La nature même de l'amendement n'est-elle pas redondante par rapport à ce qui existe déjà. Je vous inviterais à vous interroger sur la redondance de ce qui nous est proposé.

Président d'assemblée : On parle d'un règlement et c'est extrêmement délicat de faire des corrections et des ajouts.

Chiasson : J'aimerais avoir l'occasion d'expliquer pourquoi le sénateur Couturier a peut-être raison. Il y a une certaine redondance, mais des fois la redondance a sa place. Je crois que la registraire a souligné un fait. Il y a bel et bien un règlement qui donne à la doyenne ou au doyen un pouvoir discrétionnaire sur la reconnaissance de ces crédits. Par contre, tel qu'il est écrit, il reste que cela peut créer de la confusion dans l'esprit de l'étudiante ou de l'étudiant. Je trouve qu'il est préférable d'avoir quelque chose de plus clair pour expliquer à l'étudiante et à l'étudiant pourquoi il obtient un refus. Le règlement lui-même ouvre la porte à cette raison. Je crois que dans ce cas précis, le règlement tel qu'il est là peut causer de graves problèmes en ingénierie parce que, dans cette discipline, l'on ne peut pas reconnaître ces acquis s'ils ne sont pas reconnus par l'agrément; on ne peut pas donner les crédits. Le principe des agréments en génie est basé sur ce que l'on appelle le maillon le plus faible. Le maillon le plus faible devient l'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu un diplôme avec un cours non reconnu. Ceci veut dire que l'agrément tombe pour tout le programme. Si le règlement est tel qu'il est, c'est pour ça que je propose cet amendement; je suis d'accord qu'il y a une certaine redondance, mais je pense que la redondance est justifiée.

Président d'assemblée : Quand vous dites « ces crédits pourraient être refusés », vous voulez dire par l'Université et non pas par les associations.

Chiasson : Tout à fait.

Caron : Je pense que l'on confond deux aspects. Il y a l'aspect de l'agrément du programme lui-même qui peut être mise en cause et il me semble que dans une situation comme celle-là, on devrait procéder comme la Faculté de droit, soit par un règlement particulier où l'on dit que cela ne s'applique pas parce que cela met en cause l'agrément.

9.5 Création du règlement universitaire 27.6 (Reconnaissance des acquis) et correction au règlement 9.9 (suite)

De l'autre côté, on peut suggérer à l'étudiante ou à l'étudiant que ce n'est pas une bonne affaire. Il s'agit de faire une mise en garde parce qu'il pourrait y avoir des étudiantes et des étudiants qui voudraient obtenir la reconnaissance des acquis car elles ou ils n'ont pas l'intention d'aller dans l'ordre professionnel. Il me semble que l'on tente de tout faire dans le même paragraphe. Laissons le choix à l'étudiante ou à l'étudiant. Je pense que l'on a respecté nos responsabilités et nous n'avons pas besoin d'aller plus loin.

Recteur et vice-chancelier : En fait, je crois que la problématique que nous discutons est beaucoup plus applicable aux règlements. Je ne peux pas discuter du premier cycle parce que les agréments de programme pour les professions sont surtout des programmes de premier cycle et non pas de cycles supérieurs. J'ai une suggestion par rapport à ceci pour les cycles supérieurs. Je crois que cette question pourrait être traitée dans le Guide de la reconnaissance des acquis. On ne ferait pas du tout référence à cette histoire d'association professionnelle dans le règlement. Je pense que l'on pourrait avoir un chapitre ou une disposition dans le Guide de reconnaissance des acquis qui permettrait au décanat de bien gérer le dossier. J'aimerais bien que l'on puisse revenir au Sénat académique sur le règlement de premier cycle lors d'une prochaine réunion.

Président d'assemblée : Pour le premier cycle, vous amenez cela au BDS.

Dubois : Je trouve que l'amendement du sénateur Chiasson est tout à fait redondant par rapport à ce qui est écrit là. On dit, d'une part, que l'on ne pourrait pas accepter, puis on remplace « pourrait refuser ». C'est une modulation. De plus, la phrase est à la voix active. Ce qui est proposé est la même chose à la voix passive. C'est vraiment redondant. La question fondamentale, à mon avis, c'est justement la pertinence de ce règlement dans les programmes d'études supérieures.

Sichel : Je trouve que les problèmes que le sénateur Chiasson soulève devraient être examinés, mais pas aujourd'hui. Je crois qu'il faut faire l'étude au préalable dans les comités. Je pense que c'est un réel problème car si les étudiantes et les étudiants seront refusés dans leur profession, c'est mieux qu'ils le sachent avant. La solution que la sénatrice Caron a suggérée, au niveau du premier cycle en droit revient à dire qu'il n'y a pas de reconnaissance des acquis, un point c'est tout. Si l'on tente ceci en ingénierie, on aurait un problème. Il y a des cours en génie, en sciences, en mathématiques et même en français où l'on pourrait reconnaître des acquis. Est-ce que ceci invalidera le programme d'ingénierie? On ne le sait pas. J'aimerais suggérer que ceci soit examiné par un comité qui ferait des recommandations au Sénat académique.

Adégbidi : Je crois que la proposition du sénateur Chiasson est bien reçue. En fait, elle est déjà prise en compte au paragraphe (c). Il serait bon que ce paragraphe renforce le fait que la responsabilité est entre les mains de la doyenne ou du doyen de refuser la reconnaissance des acquis si elle ou il sait que ces acquis ne seront pas acceptés par l'ordre professionnel. Si le sénateur Chiasson le permet, on pourrait reformuler pour renforcer le paragraphe (c). On pourrait dire « la doyenne ou le doyen s'abstiendra de faire une recommandation favorable dans les cas où les acquis en question ne seraient pas reconnus par l'ordre professionnel ».

Président d'assemblée : Pour le moment, nous avons une autre proposition sur la table. Si elle est rejetée, vous pourrez alors faire votre proposition.

O. Snow : J'aimerais vous faire part d'une approche prise dans d'autres universités. Par exemple à la University of New Brunswick, on peut lire ceci dans leurs règlements généraux : « The challenge for credit scheme does not apply to the School of graduate studies, Faculty of Law or the Faculty of Education ». À l'Université d'Ottawa, dans leurs règlements généraux, on peut lire ceci : « A request for prior learning recognition applies only to undergraduate students and courses in the following faculties and schools : arts engineering, health sciences, management, sciences and social sciences ». Alors l'approche est exprimée dans le règlement général. On limite les facultés où cela s'applique.

9.6 **Modifications aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation** (suite)

Richard : En raison de la réforme de la formation linguistique qui sera en vigueur à compter du mois de septembre, il y a des règlements particuliers de la Faculté des sciences de l'éducation qui doivent être modifiés. Du point de vue de la formation et des exigences requises, à la page 81, un arrimage s'avère nécessaire. Au premier paragraphe, on dit que l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne minimale de 2,6 dans les cours de français de base qui lui seront recommandés parmi les suivants et vous avez la série de cours en plus du cours FRAN2501 ou FRAN3010. La modification proposée est que l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne minimale de 2,6 dans l'ensemble des trois cours de français suivants : FRAN1500 et FRAN1600 en plus du cours FRAN2501 ou FRAN3010. De plus, il y a une modification mineure au deuxième paragraphe, soit la passation du test de compétences langagières en français obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants nouvellement admis au programme en éducation depuis septembre 2008. À partir de septembre 2010, on a des nouveaux cours de français. Les exigences et la note pour les cours de français demeurent les mêmes, mais de plus, on doit ajouter la réussite du test de compétences langagières pour cette cohorte.

G. LeBlanc : Est-ce que l'étudiante ou l'étudiant peut suivre le cours FRAN3010 avant la troisième année puisque l'on dit qu'elle ou il doit compléter la formation linguistique à la fin de sa deuxième année?

Richard : Les exigences linguistiques doivent être réussies à compter de la fin de la troisième année.

Robichaud : Dans l'ancien règlement, les cours FRAN1923 et FRAN1933 étaient reconnus comme des cours de mise à niveau. Ils étaient comptabilisés dans la moyenne du 2,6. Dans le nouveau règlement, les cours FRAN1003 et FRAN1006 sont des cours de mise à niveau qui ne sont pas comptabilisés dans la moyenne de 2,6. En m'informant un peu sur l'approche que l'on utilisera, on me dit que l'utilisation des logiciels comme Antidote sera permis. Donc, on ne pourra pas évaluer la force de l'étudiante ou de l'étudiant dans les cours de base. Une étudiante ou un étudiant pourrait recevoir un D dans son cours FRAN1006 et avoir des faiblesses significatives en grammaire et en syntaxe. Dans le cours de rédaction, elle ou il utilisera des logiciels comme Antidote. Je reconnais qu'il y a le test de compétences langagières de la Faculté qui permettra de rattraper ces éléments, mais je ne suis pas certain que cela devrait être l'approche. Si c'est l'approche, je ne vois pas la nécessité de maintenir le 2,6. Est-ce que ce 2,6 sera pertinent s'il manque une partie fondamentale de la formation linguistique, soit la grammaire et la syntaxe?

Blain : Je comprends les préoccupations du Sénat académique. Les cours de mise à niveau, effectivement, vont mesurer la grammaire et la syntaxe. En principe, dans des cours de rédaction universitaire, si l'étudiante ou l'étudiant demeure avec des faiblesses en grammaire et en syntaxe, ceci sera détecté. Cette personne n'obtiendra pas la moyenne de 2,6. Aussi, comme vous l'avez souligné, on a le test de compétences langagières. En plus, à la Faculté des sciences de l'éducation, les cours ciblés de quatrième et cinquième années sont assujettis à une politique. Il y a les normes linguistiques qui s'appliquent à l'ensemble de l'Université. L'étudiante ou l'étudiant peut perdre des points dans une tranche de 400 mots. J'ai confiance qu'avec toutes ces mesures et avec la réforme linguistique, nous pourrons palier à la préoccupation du sénateur Robichaud.

Chiasson : Je pensais qu'il s'agissait d'une modification de forme et non de fond. Ce règlement a déjà été adopté. Je ne vois pas la place de ce débat ici. On m'a dit tantôt que je n'étais pas à ma place. Je pense que c'est la même chose ici. De toute façon, je crois que la sénatrice Blain a très bien répondu. Il y a assez de garde-fous pour s'assurer que les étudiantes et les étudiants aient les compétences en français. Je ne suis aucunement inquiet de ceci.

Robichaud : Je devrais expliquer que c'est une question de fond. Dans l'ancien règlement, la mise à niveau était évaluée. Dans le nouveau règlement, elle ne l'est plus. De dire que le niveau de français est évalué également dans le cours de rédaction et va permettre d'assurer cela, ce n'est pas le cas. On me dit que les étudiantes et les étudiants auront accès aux logiciels comme Antidote. Ceci va leur permettre de corriger leur français. C'est le logiciel qui va corriger le français. Ceci ne va pas garantir que l'étudiante ou l'étudiant maîtrise les aspects de la grammaire et de la syntaxe. C'est ça le questionnement. Pour moi, ceci est une question de fond.

9.6 **Modifications aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation** (suite)

Chiasson : Je pense que les arguments du Sénat académique ont une valeur, mais ils sont basés sur une interprétation de l'utilisation d'un logiciel et de son impact sur les aptitudes de l'étudiante ou de l'étudiant à maîtriser sa langue. D'abord, ceci n'est pas mentionné dans le règlement. Je pense que c'est plutôt une question administrative au niveau des cours. À mon avis, c'est non pertinent à l'application du règlement. Ces cours sont des cours qui changent. Vous savez que le français change de sigle, de philosophie et de formation. On a adopté ceci au Sénat académique. C'est simplement sur la forme. Ce n'est aucunement indiqué dans la description des cours que l'étudiante ou l'étudiant aura le droit d'utiliser Antidote.

Président d'assemblée : Si je dois trancher, c'est pour vous dire que contrairement à ce que l'on avait au point 9.1 qui était un changement de forme, ici c'est différent. Peut-être qu'il faut remplacer « à compter de » par « depuis », ça c'est peut-être une correction de forme, mais pour le reste, je pense que la question va au-delà de la forme. Alors, la proposition est sur la table et elle est modifiable.

Blain : J'appuie la proposition. Comme le soulève le sénateur Chiasson, il y a des possibilités d'utiliser le logiciel Antidote, mais cela ne sera pas possible dans tous les cours. Je peux vous l'assurer. Pour les professeures et les professeurs qui vont choisir de laisser les étudiantes et les étudiants utiliser Antidote, il faut savoir que celui-ci ne corrige pas le français juste comme ça. Il faut avoir des connaissances en syntaxe et en grammaire pour utiliser correctement ce logiciel. Il ne fait pas le travail pour nous. Il faut faire un travail de réflexion et choisir la bonne option. Ceci n'empêchera pas nos étudiantes et nos étudiants d'acquérir des connaissances en français.

Navarro-Pardiñas : Je ne suis pas d'accord avec ce que le sénateur Chiasson vient de dire et je ne trouve pas que c'est seulement un changement de forme. Il y a un changement de fond dans cette nouvelle proposition. Il s'agit de ne pas tenir compte de cours qui traitent de la grammaire fondamentale. Je considère que ceci est extrêmement important.

J'ai travaillé à cette réforme de français puisque je suis chef du Secteur en arts et lettres. Je suis de près ce dossier. Dans les nouveaux cours en français écrit, on va pouvoir utiliser Antidote. Même si Antidote ne fait pas le travail pour nous, il fait aussi beaucoup de travail pour nous. Ce que l'on évalue dans ce cours n'est pas seulement la grammaire, il y a autre chose. Il faut que l'étudiante et l'étudiant maîtrisent la base de ce qui est essentiel pour écrire. Il ne s'agit pas de grammaire. On apprend comment écrire un texte universitaire, des rapports, des comptes-rendus, des résumés ou comment préparer une synthèse d'un document officiel. On prépare les étudiantes et les étudiants pour le marché du travail. Si l'on regarde les modifications telles qu'elles sont ici, je suis tout à fait d'accord qu'on laisse de côté quelque chose qui est extrêmement important et qui ne sera pas évalué à sa juste mesure. Je suis très réticente envers cette modification même s'il y a un examen après. Je considère qu'il faudrait tenir compte de tous les cours.

Tremblay : J'aimerais faire un amendement qui se lirait comme suit : « l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne minimale de 2,6 dans l'ensemble des cours de français pour lesquels il aura obtenu trois crédits ou qu'il aura suivi ».

Président d'assemblée : Vous enlevez « suivant FRAN1500, FRAN1600 et le cours »?

Tremblay : Oui.

Amendement

P : 17-SAC-100507

Emmanuelle Tremblay, appuyée par Blanca Navarro-Pardiñas, propose :

« Que l'on remplace 'des trois cours de français suivants : FRAN1500, FRAN1600 et le cours FRAN2501 ou FRAN3010' par l'ensemble des cours de français suivis. »

9.6 **Modifications aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation** (suite)

Recteur et vice-chancelier : J'aimerais bien savoir ce que l'on entend par un cours de français. Est-ce que c'est le sigle FRAN dont on parle? Et si l'on parle du sigle FRAN, est-ce que ce sigle se limite uniquement aux cours dont on a l'esprit ici? Je ne sais pas si c'était ça l'intention, mais plutôt que de dire les cours de français, ce serait peut-être mieux de dire les cours de sigle FRAN parce que je crois que là, il y aurait une compréhension plus exacte du sens du règlement.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il s'agissait bien des cours FRAN dont vous parlez?

Tremblay : Oui.

Président d'assemblée : Est-ce que tout le monde est d'accord pour modifier l'amendement afin que l'on dise les cours FRAN? Est-ce que quelqu'un s'oppose à ça?

Couturier : Effectivement, l'amendement n'est pas clair. Sous sa formulation actuelle, il laisse entendre que ce sont tous les cours FRAN. Or, dans le répertoire, il y a plusieurs cours FRAN qui dépassent la formation linguistique. Je comprends l'esprit de l'amendement, mais il devrait être formulé différemment pour mieux traduire l'intention car l'intention est d'inclure les cours FRAN1003 et FRAN1006 dans les éléments. Selon moi, il faut spécifier les cours pour avoir un amendement clair.

Président d'assemblée : Est-ce que vous auriez de grandes objections à ce que l'on dépose cette proposition et qu'on laisse les gens à l'heure du dîner formuler une proposition claire parce que négocier le libellé à 50, c'est plutôt lourd.

McKee-Allain : J'ai une précision qui éviterait un long débat. En fait, ceci inclurait les deux cours de mise à niveau FRAN1003 et FRAN1006 et les cours FRAN1500, FRAN1600, FRAN2501 et FRAN3010. Ils sont les nouveaux cours de la réforme linguistique.

Président d'assemblée : Tout le monde a sa solution, mais j'ai un amendement qui a été mis sur la table en bonne et due forme. Je vous suggère de reporter la discussion. Il faudrait que quelqu'un demande le renvoi ou le dépôt. Maintenant, je continue avec l'amendement tel qu'il est formulé.

Question de privilège

Chiasson : Je propose le dépôt de la proposition.

Président d'assemblée : On demande que ceci soit reporté après le déjeuner. Proposé par le sénateur Chiasson, y a-t-il un appuyeur?

Caron : On ne peut pas faire une proposition de dépôt sur une question de privilège.

Président d'assemblée : Il a appelé cela une question de privilège, mais en réalité ce n'était pas une question de privilège.

Caron : Il faut que cela soit dans la suite des demandes d'intervention.

Président d'assemblée : C'est vrai.

Richard : Lorsque l'on a proposé la réforme de la formation linguistique, on voyait d'un bon œil la création de nouveaux cours dont les cours FRAN1500 et FRAN1600. On la voyait d'un bon œil parce que c'était déjà bien arrimé avec les exigences de notre test de compétences langagières en français qui devenait une autre exigence à la formation. Je comprends les préoccupations du sénateur Robichaud, mais il reste que j'aimerais rappeler au Sénat académique que le test de compétences langagières en français est un test standardisé. C'est un processus de formation continue qui est formaté figurativement et qui touche des éléments de grammaire. Selon ce qui a été adopté au Sénat académique, le test de compétences langagières en français devient obligatoire. La réussite est obligatoire pour la cohorte qui commence en septembre 2010. La première passation de ce test se fait à la deuxième session de la deuxième année. Si les étudiantes et les étudiants échouent certaines composantes, il y a une formation supplémentaire. C'est un processus formateur

9.6 **Modifications aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques de la Faculté des sciences de l'éducation** (suite)

qui donne la chance aux étudiantes et aux étudiants de remédier à leurs lacunes pour réussir l'ensemble du test par la fin de la troisième année.

Si j'examine les conditions actuelles, on a quatre cours en français. Au-delà du cours FRAN1903, l'étudiante ou l'étudiant pourrait suivre FRAN1913, FRAN1923, FRAN1933, FRAN2501 ou FRAN3010. Ensuite, on arrive avec des exigences de cinq cours. Si l'on parle de cours de mise à niveau FRAN1500, FRAN1600 et FRAN2501, il me semble que, avec les efforts qui ont été mis de l'avant, c'est très bénéfique pour la formation de toutes et de tous. C'est très bien aligné avec le test de compétences langagières qui est un processus complémentaire de formation pour la profession enseignante.

Blain : Je suis touchée de voir que l'on se préoccupe des compétences linguistiques des futures enseignantes et des futurs enseignants parce que c'est important. Je suis didacticienne du français, donc c'est quelque chose qui me tient à cœur. Je vais voter contre la proposition d'amendement. Je crois sincèrement que, avec tout ce que le sénateur Richard vient de dire, nos étudiantes et nos étudiants auront en bout de ligne des compétences linguistiques grammaticales et syntaxiques bien suffisantes qui vont au-delà même de ce que l'on attend des gens en général. Je pense qu'elles et ils seront prêts pour enseigner la langue.

Caron : Si l'amendement est renvoyé à un comité pour essayer de réécrire le libellé à l'heure du lunch, je demanderais que l'on prenne compte ceci. On dit : « les cours suivis ». Or, je remarque que la dernière phrase de ce paragraphe dit que le cours peut être repris. Quel sera l'impact de dire « le cours suivi » plutôt que « le cours réussi »?

Chiasson : J'aimerais faire une proposition.

R : 18-SAC-100507

Paul-A. Chiasson, appuyé par Sylvie Blain, propose :

« Que la discussion sur cette question soit reportée après l'heure du dîner. »

Vote sur R18

Pour 26

Contre 1

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Je vais lire l'amendement qui a été proposé par la sénatrice Tremblay et la sénatrice Navarro-Pardiñas.

L'amendement P : 17-SAC-100507 est reformulé pour se lire comme suit :

« Que l'on remplace 'des trois cours de français suivants : FRAN1500, FRAN1600 et le cours FRAN2501 ou FRAN3010' par des cours de français suivis parmi les suivants : FRAN1003, FRAN1006, FRAN1500, FRAN1600, FRAN2501 ou FRAN3010. »

G. LeBlanc : Je vais voter contre l'amendement pour la raison suivante : La Faculté des sciences de l'éducation a fait son travail. Elle nous a expliqué le test des compétences langagières et ce qui était fait dans les cours de première année FRAN1500 et FRAN1600. Pour cette raison, je vais voter contre.

Caron : Quand on dit « cours suivis », est-ce qu'il y a un sens qui est fixe? Si je suis un cours et que je ne le réussis pas, est-ce que j'ai suivi le cours? Je me pose cette question.

Président d'assemblée : Excusez-moi, mais on dit « doit maintenir une moyenne minimale de 2,6 ».

Caron : J'ai vu dans des dossiers où il y a une possibilité de reprise. Les gens reprennent le cours. Et là, à certains endroits, on fait abstraction de la note dans le premier cours et parfois, on ne fait pas abstraction. Si quelqu'un reprend le cours dix fois, il va probablement faire un 2,6.

10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-100326

R : 19-SAC-100507.

Blanca Navarro-Pardiñas, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-100326.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

11.1 CCJ-100201

Voir le Document D, p. 1-37

Président d'assemblée : On a deux procès-verbaux. On commence avec celui du 1^{er} février 2010. Ce document a été adopté lors d'une réunion antérieure.

11.1.1 Évaluation - Économie

VRER : Le programme d'économie et son évaluation est un dossier de longue haleine. Vous allez pouvoir constater les raisons du délai. Dans le premier rapport, celui de monsieur Desrochers de l'UQTR, on insiste pour dire que l'économie, à l'Université de Moncton, doit s'inscrire dans son environnement acadien, qu'elle est une discipline de nature fondamentale et que l'on doit lui donner une plus grande place. Au niveau des cours, il suggère d'adapter les contenus de cours aux attentes des étudiantes et des étudiants. Le professeur Desrochers avait conclu qu'il fallait adapter la formation au milieu et au courant moderne.

Dans son évaluation, monsieur Desrochers a aussi parlé des professeures et des professeurs. Il les avait louangés. Toutefois, il avait noté le peu de recherche qui se faisait. Il avait tendance à attribuer la charge d'enseignement au manque de productivité en recherche bien que la charge d'enseignement soit la même pour tous les membres du corps professoral. Il insistait pour dire que la recherche en économie devait être « plus directement utile à la société ». Au niveau de la population étudiante, il remarque un taux d'inscription passablement bas dans les trois programmes de premier cycle. Pour le programme de deuxième cycle, il recommande l'abolition.

Lorsque le Comité conjoint de la planification a reçu cette évaluation en octobre 2005, la réception fut tiède parce que l'auteur du rapport n'avait pas présenté des justifications pour appuyer ses recommandations et il n'avait pas présenté les tendances dans d'autres universités canadiennes au niveau des programmes d'économie. Le Comité conjoint de la planification a décidé de différer sa décision et il me demanda de recueillir des compléments d'information. Le 16 février 2006, la décision est prise au Comité de ne pas embaucher un nouvel évaluateur pour recommencer le processus, mais plutôt de retenir les services d'une personne spécialiste dans le domaine afin de préparer une évaluation complémentaire à celle faite par monsieur Desrochers. J'ai transféré le dossier à la doyenne McKee-Allain car ceci relevait de sa Faculté. Elle a fait une recherche, de peine et de misère, pour trouver la ou le spécialiste que nous recherchions. Enfin, elle a trouvé une dame originaire de l'Île-du-Prince-Édouard. Un peu plus tard, la dame s'est désistée. La doyenne a dû recommencer son travail pour trouver une ou un spécialiste qui allait faire le complément.

En avril 2009, messieurs George Benedetti et Richard Hudson de la Mount Allison University ont accepté le mandat et ont déposé un rapport à l'intérieur d'un mois. Ce complément d'évaluation examinait deux choses : 1) comparer la situation des programmes d'économie à l'Université de Moncton avec la situation qui prévaut dans les institutions de taille semblable aux Maritimes ou en Atlantique; 2) préciser les liens et l'insertion du Département d'économie avec d'autres unités dans notre institution, principalement la Faculté d'administration.

Les évaluateurs ont présenté leur rapport qui disait ceci : 1) que le Département d'économie à l'Université de Moncton devait prendre sa place et y demeurer; 2) qu'il n'y a pas suffisamment d'intégration entre les programmes d'économie et les autres programmes

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

à l'Université de Moncton et que cela devait être corrigé. Au niveau du Département, le dernier rapport semble aussi avoir détecté une attitude défaitiste. Ils disent que la charge d'enseignement peut compliquer l'atteinte du niveau de recherche attendu. Au niveau des programmes, les deux évaluateurs disent qu'il y a une grande différence entre l'Université de Moncton et les autres programmes des Maritimes. Dans les autres institutions, les programmes en économie sont offerts aux étudiantes et aux étudiants qui suivent différents programmes de diplomation. Les étudiantes et les étudiants de différentes facultés suivent des cours d'économie. Ce point est fait dans le rapport lorsque l'on se compare aux autres institutions. Aux pages 100, 101 et 102 du rapport, nous avons l'exemple de la St. Francis Xavier University. On y retrouve une Majeure en économie dans le cadre du Baccalauréat ès sciences. Cependant, nous sommes similaires aux autres universités en ce qui concerne des cours de microéconomie et de macroéconomie et en ce qui concerne nos exigences en mathématiques.

De plus, nous sommes confrontés à des petits nombres dans les classes d'économie. Ceci pourrait peut-être être solutionné par des cours en lecture dirigée, des projets de recherche ou des cours à double sigle. Les évaluateurs terminent en disant que « l'économie se marie très bien avec les mathématiques, la science politique, l'administration publique, les relations internationales, la géographie et les études en environnement ».

Pour le Comité conjoint de la planification, nous avons préparé un arrimage des deux rapports, soit celui qui fut jugé incomplet en 2005 et le complément d'information en 2009-2010. On a voulu arrimer les deux rapports pour présenter les recommandations qui sont à la page 5 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification du 1^{er} février.

R : 20-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en économie soient maintenus et modifiés en tenant compte des recommandations qui suivent et celles retrouvées dans les deux rapports d'évaluation.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de spécialisation en économie comprenne désormais, parmi les 60 crédits en économie inhérents à ce programme, un projet de fin d'études d'une valeur de 15 crédits et d'un cours de trois crédits dont l'objectif principal serait de préparer et d'encadrer l'étudiante ou l'étudiant dans la réalisation de son projet, ainsi qu'il avait été recommandé dans les recommandations 6 et 7 de l'avis du VRER dans le rapport soumis au CCJ en octobre 2005.

RECOMMANDATION 3

Que les cours d'économie suivants soient abolis à compter de mai 2010 : ECON1001, ECON1010, ECON2051, ECON2310, ECON3200, ECON3420, ECON3540, ECON3700, ECON3750 et ECON4300.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la pertinence de maintenir ou la possibilité d'abolir les cours d'économie suivants et que, advenant que l'on décide de les abolir, l'on crée deux nouveaux cours en économie à contenu variable qui pourraient être offerts selon les besoins et la demande : ECON2040, ECON2050, ECON2130, ECON2300, ECON3050, ECON3800, ECON4010, ECON4020, ECON4240, ECON4500 et ECON 4800.

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

R : 20-SAC-100507 (suite)

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales entame la procédure menant à l'abolition du programme de maîtrise ès arts en économie et que soient poursuivies, s'il y a lieu, les collaborations avec les partenaires de l'Université relativement à l'élaboration et la création des programmes de Maîtrise en économie politique du développement et en études acadiennes.

RECOMMANDATION 6

Que les facultés qui le jugent à propos entreprennent des discussions avec la direction de la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie dans le but d'examiner la possibilité d'insérer dans leurs programmes, où cela se prête, un ou des cours de base en économie (par exemple le cours d'introduction (ECON1011) ou des cours de principes économiques (ECON1020 ou ECON1030), ainsi que le suggère également le dernier rapport d'évaluation dans la recommandation 5.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie s'assurent que les cours d'économie destinés aux autres programmes de l'Université s'arriment avec les besoins de ces programmes et que les consultations nécessaires aient lieu avec la direction des facultés concernées afin de bien clarifier ces besoins.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les facultés concernées, ainsi que le proposent les évaluateurs :

- *examine la possibilité de créer des programmes bidisciplinaires, de double majeure et de majeure-mineure connexe comprenant la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées (par exemple, finance et économie, mathématiques et économie; science politique et économie; histoire et économie; géographie et économie; statistique et économie et autres);*
- *fasse la promotion des études interdisciplinaires qui comprendraient la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées;*
- *étudie la possibilité de créer des cours à double cycle en économie et dans des disciplines connexes.*

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie, de concert avec le Bureau de liaison de l'Université, élaborent et mettent en œuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes d'économie, particulièrement la spécialisation et la majeure. De plus, que soit favorisée la promotion des programmes en économie à l'étranger, aussi bien en Europe, en Asie qu'en Afrique. Ces initiatives devraient être menées également aux campus d'Edmundston et de Shippagan.

RECOMMANDATION 10

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, coordonne la création d'une UARD en économie dont l'objectif de départ porterait sur l'examen des diverses recommandations présentées ci-dessus et leur mise en œuvre. »

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

Point d'ordre

Bouchard : J'avais demandé la parole avant que vous passiez au point sur l'économie. Il est 12 h 20, nous avons dans notre ordre du jour le projet de doctorat, un invité à 13 h 15, l'examen d'une question renvoyée, la question des cours de français et ainsi de suite. Je suggère que l'on aille dîner puis que l'on revienne vers 13 heures pour examiner le dossier du français. Ensuite, on passera au cas du doctorat et après, on passera à l'économie.

Président d'assemblée : Si vous voulez bien, on va s'arrêter pour la pause et on reprendra dans l'ordre qui a été établi antérieurement. Le retour sera à 13 heures.

Caron : Une chose m'inquiète. On risque de ne pas toucher le point 13. Voilà trois réunions du Sénat académique qu'on le reporte. C'est une question de composition du Sénat académique. Je pense qu'il faut s'organiser pour pouvoir au moins prendre une mesure par rapport à cela pour l'avenir.

Président d'assemblée : Pourquoi n'avez-vous pas soulevé cette question lors de l'adoption de l'ordre du jour?

Caron : Je n'étais pas au courant que l'on allait avoir une si longue discussion sur l'économie.

Président d'assemblée : Il est possible de faire des modifications à l'ordre du jour en cours de route. Il faut deux tiers des voix. Si ceci est votre souhait, on modifiera l'ordre du jour en conséquence.

Dîner de 12 h 20 à 13 h 10.

Caron : C'est au sujet de la modification de l'ordre du jour. Je proposerais de remonter le point 13 avant la présentation du Ph. D. en sciences de la vie. Il s'agit de ma dernière réunion et c'est un problème qui traîne. Je ne pense pas que cela prendrait du temps. Je ne crois pas que l'on ait à discuter du fond aujourd'hui. Il s'agit de faire état du problème et de décider d'une procédure pour le régler éventuellement.

Président d'assemblée : Donc après le point 11.2.2, on ira immédiatement au point 13.

R : 33-SAC-100507

Michèle L. Caron, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que le point 13 soit traité immédiatement après le point 11.2.2. »

Vote sur R33

Pour 18

Contre 5

ADOPTÉE

Reprise du point 11.1.1

Bouchard : J'aimerais faire quelques remarques d'ordre général concernant l'évaluation des programmes d'économie et ensuite j'aimerais proposer que l'on examine les recommandations séparément. Je dois dire que j'ai une excellente connaissance des programmes d'économie. Ma première remarque touche le défaitisme. Il y a un des évaluateurs qui pose la question suivante : « est-ce que c'est une désillusion ou une certaine lassitude? » Je vous répondrais que c'est une lassitude. C'est un Département qui a fait de grands efforts pour recruter des étudiantes et des étudiants. J'ai rarement vu des départements en faire autant. Le directeur du Département est allé dans les écoles du Nouveau-Brunswick pour parler d'économie. Le Département a préparé un petit dépliant et l'a envoyé dans toutes les écoles pour susciter l'intérêt. Ils ont fait de grands efforts pour que l'économie occupe sa place à l'Université de Moncton. Ils ont multiplié les démarches auprès des programmes; ils ont proposé des cours; ils ont proposé des collaborations. Le résultat, bien sûr, n'est pas très évident. Après un certain temps, ils se sont lassés et ils ont diminué leurs efforts. Il y a quinze ans, le Département comptait sept professeurs, maintenant ils sont quatre. C'est décourageant quand vous voyez partir des collègues et qu'ils ne sont pas remplacés. Le Département d'économie et les programmes d'économie sont pour moi de très bons exemples qui m'ont amené à proposer la démarche sur la viabilité des programmes. Je suis d'accord avec la première recommandation, soit que l'on

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

Par ailleurs, les 18 crédits ne sont pas mentionnés dans les recommandations des évaluateurs. Est-ce que le Département d'économie peut se prononcer sur ces 18 crédits? Pourquoi est-ce une recommandation qui ferme la porte? Dans d'autres évaluations, comme la géographie, on disait plutôt que la Faculté, l'UARD et le Département étudient la possibilité d'offrir un projet d'études.

Est-ce que les réductions des coûts porteront atteintes à la formation des étudiantes et des étudiants qui devront assurer la moitié de leur quatrième année par des études indépendantes. Selon moi, l'étude indépendante se fait au niveau de la maîtrise. Les étudiantes et les étudiants ont suivi plus de cours avancés qui les préparent à la fois pour le projet de recherche et pour le marché du travail. Les employeurs ne veulent pas des diplômées et des diplômés qui ont seulement étudié un tout petit sujet au nom d'un projet de recherche. Ils veulent des gens qui ont vu d'autres cours. Ceci m'amène à me demander si le programme sera reconnu ailleurs au Canada.

Je commence à entendre que les organismes d'agrément exigent qu'il y ait un certain nombre de cours et de laboratoires réguliers. Il y a un risque que la spécialisation soit réduite à un programme de majeure. À la Faculté des sciences, nous avons un département où le programme n'est pas une spécialisation. Je me souviens d'une étudiante, il y a dix ans, qui était excellente et qui avait été admise à la maîtrise à Sherbrooke. Il lui manquait des cours et, après une année, elle était découragée au point d'abandonner sa maîtrise. Je ne veux pas voir les étudiantes et les étudiants d'économie dans la même position.

VRER : Il s'agit en effet d'une initiative de mon bureau. Le sénateur Bouchard a souligné tout à l'heure que les effectifs professoraux à ce Département avaient diminué considérablement depuis quelques années. L'idée d'un projet de cette envergure tient compte de défis. De plus, ceci permet une certaine autonomie à l'étudiante ou à l'étudiant. Elle permet également une maximisation des ressources disponibles. J'ai entendu le commentaire que ces 15 crédits sont très élevés. C'est presque autant qu'une thèse de maîtrise sinon autant. Il ne faut pas s'imaginer qu'il s'agit ici d'une thèse de maîtrise. Une thèse de maîtrise est une contribution sur un point ponctuel et elle est défendue devant un jury. Ce n'est pas le cas ici. L'idée derrière ceci se résume peut-être mieux dans l'expression anglaise d'un projet *Capstone*. Celui-ci permet à l'étudiante ou à l'étudiant de faire une synthèse et de mettre à profit ses connaissances accumulées sur une période de sept sessions. Je ne pense pas que cela vienne affaiblir le programme tel qu'il est maintenant. Au contraire, je crois que cela lui donne un cachet particulier en créant un sens d'autonomie chez l'étudiante et l'étudiant.

Bouchard : Je suis du même avis que monsieur Sichel. Je m'oppose à la recommandation 2. Comme l'a fait remarquer monsieur Sichel, ceci n'est pas suggéré par les évaluateurs. Le sénateur Boucher l'a d'ailleurs dit. La spécialisation en économie a déjà un projet de fin d'études de six crédits. Les professeurs ont actuellement de la difficulté avec cette exigence. On la retrouve dans d'autres programmes et partout c'est le même refrain. De mobiliser des étudiantes et des étudiants de baccalauréat à faire un travail, à ne pas suivre des cours, à les motiver et à les encadrer, c'est un travail très difficile. Plusieurs étudiantes et étudiants voient leur collation retardée, car elles ou ils n'ont pas réussi cette exigence de six crédits. Ici, on demande 15 crédits. Je trouve que ceci n'est pas la façon de régler le problème des ressources. C'est une façon d'aggraver le problème. Les professeures et les professeurs devront encadrer ces jeunes. De quelle façon seront-ils payés? Quelle sera la forme d'encadrement? Je soupçonne que l'on ne sauvera pas beaucoup d'argent de cette façon. On va avoir de la difficulté à amener des étudiantes et des étudiants de baccalauréat à faire ceci. Le sénateur Boucher dit que ceci n'est pas une thèse. En tout cas, ceci ressemble passablement à une thèse. Un travail qui vaut 15 crédits n'est pas un petit travail. C'est un travail de grande envergure.

Le Département d'économie a réagi à cela. Il m'a fait part de sa réaction. Il dit ceci : « l'UARD d'économie n'arrive pas à comprendre le fondement d'une telle recommandation qui va à l'encontre de tout ce qui est accepté d'une part comme norme américaine pour des programmes de baccalauréat ès art en sciences sociales et, d'autre part, qui n'est pas la norme pour les mémoires dans les programmes de deuxième cycle ». Monsieur LeBlanc, le directeur de ce Département, est une personne qui a examiné les programmes des autres universités, j'en suis persuadé. Je fais appel à mes collègues. Je pense que c'est un précédent dangereux d'accepter ces 15 crédits. C'est une formule qui m'apparaît peu

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

pédagogique et je crois que nous devons la rejeter. À la dernière réunion du Sénat académique, le Département de philosophie a choisi d'éliminer un cours de six crédits. On a accepté cela. On était d'accord avec eux. Si l'on se retourne et l'on impose au Département d'économie un cours de 15 crédits, je pense que l'on ne serait pas très conséquent. Je vous encourage à rejeter de façon catégorique cette recommandation.

McKee-Allain : Je vais voter contre la recommandation 2 en tant que sénatrice et en tant que porte-parole de l'Assemblée départementale d'économie et de l'UARD économie pour les raisons qui ont été résumées par le sénateur Bouchard. Le cours ECON4990, d'une valeur de 6 crédits, prévoit un projet de recherche et ceci correspond à la norme. Selon l'UARD, un cours de 15 crédits ne correspond pas aux normes en vigueur à l'Université ici comme dans d'autres universités. Les étudiantes et les étudiants qui ont trois années de formation n'ont pas nécessairement tous les outils et le bagage requis pour faire un projet comme celui-là. Si l'on a une valeur de 15 crédits, il y a donc des exigences et des attentes assez élevées. Finalement, les étudiantes et les étudiants se plaignent souvent qu'elles ou ils n'ont pas suffisamment de cours à option. L'offre d'un cours de 15 crédits dans un programme reconfiguré aura un impact encore plus grand sur l'offre de cours à option. Je ne nie pas qu'il y a des défis importants au niveau des ressources professorales, mais il faut trouver des solutions différentes.

Recteur et vice-chancelier : Je trouve que cette recommandation suscite un débat de fond qui est plus large que le nombre de crédits identifiés ici. En fait, dans l'exposé principal du sénateur Bouchard, il plaide en faveur d'une innovation par rapport à cette discipline et ces programmes. J'estime que l'on a passé vite à travers la recommandation 1, soit que l'on maintienne tous les programmes du Département d'économie. À la page 125 du cahier vert, il y a un tableau qui présente le taux d'inscription dans les cours. Au cours des années, il est intéressant de voir que dans les cours 4000, à l'exception du cours ECON4200, qui est un cours obligatoire, les inscriptions sont de 2, 1, 2 et 3 étudiantes ou étudiants par cours. C'est loin d'être une question de ressources que je veux soulever ici, c'est une question de qualité. C'est une question d'environnement académique pour nos étudiantes et nos étudiants. Certains plaident que 15 crédits pour un mémoire semble être une approche osée en termes de cheminement d'apprentissage et d'environnement intellectuel. Je crois que, de façon générale, ce genre de données nous interpelle. Lorsque le Comité conjoint de la planification a examiné ces dossiers, il était presque impossible d'imaginer faire des recommandations d'abolition de programme. Généralement, ce n'est pas dans la culture de notre secteur académique d'envisager des questions d'abolition de programmes pour des raisons de faibles taux d'inscription ou de manque de ressources professorales dans des départements. Je pense que cette question nous interpelle de façon fondamentale. Dans la mesure où l'on ne va pas avoir 15 crédits pour un mémoire, ceci veut dire que l'on aura plusieurs cours de niveau 4000 avec des inscriptions très faibles. Est-ce que ceci est souhaitable? Je suis un de ceux qui croient que cet enjeu n'est pas particulier à la spécialisation en économie. Je pense que c'est un enjeu qui est transversal dans plusieurs de nos programmes. Pour plusieurs raisons, on semble vouloir privilégier la spécialisation au détriment de la majeure dans de nombreuses disciplines où l'on a un faible taux d'inscription.

Je ne sais pas ce que l'on amène comme solution à ceci. Je ne suis pas certain que l'on règle la question de façon satisfaisante en ignorant le fait que l'on a un problème d'inscription dans les cours spécialisés. Je ne suis pas un pédagogue. Il serait drôle d'entendre un jour un argument sur l'encadrement et l'environnement intellectuel d'une étudiante ou d'un étudiant qui se fréquente lui-même pendant un an dans des cours parce qu'il n'y a personne d'autre que lui à l'exception de quelques cours de deux personnes. Dans le fond, il s'agit de tutorats. C'est un tutorat qui est fait dans le cadre d'un cours au programme. Comment sommes-nous capables, dans l'avenir, d'imaginer des solutions à ce genre d'enjeux?

Caron : Monsieur le recteur et vice-chancelier a raison, c'est une question fondamentale qui est posée ici. C'est une question de qualité. On s'est réuni pour des réflexions du genre et on doit les poursuivre. Elles sont des questions qui ont été posées en termes de recrutement. On a répété dans plusieurs ateliers que le recrutement dépendait aussi de la qualité des cours et des programmes que l'on offrait. Si l'on veut recruter au moins 5000 étudiantes et étudiants, il va falloir que les futures étudiantes et les futurs étudiants sachent que le programme d'économie est là. On pose encore la question à savoir quelles sont les disciplines fondamentales à l'Université de Moncton. Les étudiantes et les étudiants doivent

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

savoir que ces programmes peuvent leur ouvrir une porte aux deuxième et troisième cycles. De prendre cette solution de 15 crédits maintenant, c'est préjuger le résultat d'une réflexion que l'on est supposé faire d'une part, et d'autre part, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre qu'une étudiante ou un étudiant de quatrième année soit en mesure de faire le travail. Je ne veux pas répéter les commentaires qui ont été faits sur la capacité des étudiantes et des étudiants de le faire, mais étant à la Faculté de droit, les étudiantes et les étudiants nous arrivent déjà avec un baccalauréat. À la fin de la troisième année, elles et ils font un mémoire de 3 crédits. Pour en avoir dirigé plusieurs au cours des années, je sais fort bien qu'il y en a certains dont je doute la valeur des 3 crédits, encore moins 15 crédits. Ces étudiantes et ces étudiants sont à leur septième année. Ceci veut dire qu'elles ou ils auraient déjà fait un 15 crédits comme ça, permettez-moi d'en douter.

Je pense que l'on tente de mettre un pansement sur un gros bobo. Si l'on veut de la qualité, il va falloir y mettre les ressources. Peut-être que l'on devrait avoir moins de programmes, mais on ne devrait pas avoir des programmes à rabais. Je termine avec ma question. Il y a certaines disciplines où l'on peut passer au deuxième cycle avec une majeure, d'autres exigent la spécialisation. Quel est le cas de l'économie?

McKee-Allain : À ma connaissance, on demande la spécialisation.

Dubois : J'ai fait une recherche des universités qui offrent la possibilité de faire un mémoire de fin de baccalauréat. On exige presque systématiquement une moyenne de 3,5 pour que l'étudiante ou l'étudiant fasse un mémoire de fin de baccalauréat. Ceci est réservé aux étudiantes et aux étudiants qui peuvent survivre. Ce n'est pas une solution pour tout le monde.

On nous demande d'être innovateur. Je trouve que la solution ne l'est pas. On pourrait peut-être examiner d'autres solutions qui pourraient l'être. Il me semble que, en troisième et quatrième années, l'on pourrait développer des cours thématiques et regrouper des étudiantes et des étudiants de plusieurs disciplines : sociologie, économie, science politique, etc. Ces regroupements permettraient une meilleure fréquentation entre les disciplines. Ceci pourrait se faire par des thématiques variées comme on le fait dans le cas des cours à contenu variable. C'est une solution que j'ai imaginée. Il y en a certainement d'autres. Je trouve que c'est un grand risque de laisser une étudiante ou un étudiant suivre 15 crédits tout seul. Ceci correspond à presque le tiers de sa scolarité dans la spécialisation. Je trouve que c'est énorme. On risque d'y perdre à la longue.

Chiasson : En effet, 15 crédits pour un mémoire m'apparaît beaucoup pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle surtout lorsque l'on prend en compte que le taux de succès à la maîtrise peut être relativement faible. Au niveau du mémoire de maîtrise, généralement, ce n'est pas au niveau des cours que cela choque, c'est au niveau de la thèse de maîtrise. C'est à ce moment que l'on teste vraiment si l'étudiante ou l'étudiant a non seulement la maturité, mais aussi les qualités requises pour mener à terme un projet. Ceci exige des qualités non seulement intellectuelles, mais des qualités comme la capacité de ne pas diverger, la capacité de bien planifier son temps, d'être autonome et autres.

Je comprends que nous faisons face à un problème de viabilité de ce programme d'économie qui pourrait mener à sa fin lui-même si l'on ne trouve pas une solution. Je ne pense pas que ceci soit la solution. Ce que je regrette, c'est que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'a pas consulté. Il n'a pas travaillé avec le Département d'économie et la Faculté pour trouver une solution qui soit acceptable d'un point de vue académique. Je pense que si l'on accepte cette solution, deux choses peuvent arriver. Premièrement, les projets seront des projets bidon et on leur donnera des notes parce que sinon, on va se sentir coupable de ne pas les faire réussir car nous les avons mis dans cette situation. Deuxièmement, le taux d'échec sera extrêmement élevé au niveau du programme parce que peu d'étudiantes et d'étudiants auront les aptitudes à faire ceci. On a qu'à regarder le taux de réussite au niveau de la maîtrise.

Au niveau des deuxième et troisième cycles, on sait que c'est un problème. On peut très bien faire au niveau du premier cycle, mais ce n'est pas tout le monde qui a les qualités pour faire une thèse. Ici, on propose un projet de 15 crédits qui est un mémoire d'envergure. C'est le tiers d'une thèse de maîtrise de 45 crédits. C'est beaucoup. Je crois que, ici, il y aurait une place pour une résolution différente. On pourrait suggérer que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Faculté des arts et des sciences sociales

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

et le Département d'économie trouvent une solution viable à la situation difficile du programme d'économie.

S. LeBlanc : Ceci m'inquiète. Comme je suis souvent dans les chiffres, je reviens au tableau à la page 125. Je remarque que les cours de quatrième année, sauf ECON4990, n'ont pas été offerts à chaque année. Clairement, ils ont décidé de ne pas les offrir. Donc, il n'y avait pas souvent d'étudiantes et d'étudiants qui étaient seuls dans la classe. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est le dernier cours, soit ECON4990 qui est le projet de recherche empirique. Il n'y a qu'une étudiante ou qu'un étudiant à chacune des sessions. Alors, si c'est le cas pour les étudiantes et les étudiants à la spécialisation, le fait d'ajouter un cours de 15 crédits va-t-il causer un problème de rétention? Est-ce que cela va poser un problème de diminution dans le taux d'inscription? Lorsque les étudiantes et les étudiants vont voir le profil du programme, vont-ils se demander si c'est un programme qui leur convient? Souvent les jeunes vont suivre un programme sans savoir s'ils sont dans la bonne voie. S'ils voient un gros bloc de cours comme cela, sans être certain qu'ils ont la piqûre pour la recherche, c'est inquiétant.

VRER : À la suite de l'intervention du sénateur Chiasson qui se dit un peu déçu que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'ait pas consulté le Département, il faut savoir que, dans les procédures d'évaluation d'un programme, ce n'est pas comme cela que les choses se font. Le Département fait une autoévaluation; on embauche quelqu'un de l'extérieur pour venir faire un rapport préliminaire et un rapport final; on obtient les réactions de la doyenne ou du doyen; et enfin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche prends tout cela et propose une série de recommandations au Comité conjoint de la planification. Le travail dont le sénateur Chiasson fait mention a besoin d'être fait, mais il ne se fait pas dans le cadre de l'évaluation. Je ne vais pas chercher des impressions quand je suis en train de faire mon évaluation. Le travail avec le Département fait suite à un exercice comme celui-ci, soit que les instances ont eu l'occasion de se prononcer. Le travail au niveau des départements se fait selon le souhait du Sénat académique.

Vote (recommandation 2) Pour 1

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

Sur la recommandation 3

Que les cours d'économie suivants soient abolis à compter de mai 2010 : ECON1001, ECON1010, ECON2051, ECON2310, ECON3200, ECON3420, ECON3540, ECON3700, ECON3750 et ECON4300.

McKee-Allain : Parmi les cours dont on propose l'abolition, il y a le cours ECON3750 qui est un cours à double sigle avec un cours en foresterie, soit FORS3150. Je ne pense pas qu'il y a eu une consultation auprès de la Faculté de foresterie, donc ceci pourrait poser un problème. L'autre cours, c'est ECON2310. Ceci peut poser un problème pour la Faculté d'administration.

G. LeBlanc : Dans le programme B.A.A. (général) que l'on a reconfiguré, on avait inclus le cours ECON2310. On voulait inciter les étudiantes et les étudiants à prendre un plus grand nombre de cours en économie. Je trouve regrettable que l'on propose son abolition.

Couturier : Le cours FORS3150 a été créé, il y a quelques années, au moment où le professeur André Leclair a commencé à donner le cours ayant le sigle FORS. Malgré une bonne intention, les inscriptions se sont avérées à zéro continuellement. Donc, pour cette raison, son maintien n'est pas justifié.

Bouchard : Étant donné la remarque du doyen de la Faculté d'administration, je propose de retirer de la liste le cours ECON2310.

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)Amendement**R : 22-SAC-100507**

Gilles Bouchard, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le cours ECON2310 ne soit pas aboli. »

Vote sur R22	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Vote (recommandation 3)	unanime	ADOPTÉE
-------------------------	---------	---------

Sur la recommandation 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la pertinence de maintenir ou la possibilité d'abolir les cours d'économie suivants et que, advenant que l'on décide de les abolir, l'on crée deux nouveaux cours en économie à contenu variable qui pourraient être offerts selon les besoins et la demande : ECON2040, ECON2050, ECON2130, ECON2300, ECON3050, ECON3800, ECON4010, ECON4020, ECON4240, ECON4500 et ECON 4800.

Vote (recommandation 4)	unanime	ADOPTÉE
-------------------------	---------	---------

Sur la recommandation 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales entame la procédure menant à l'abolition du programme de maîtrise ès arts en économie et que soient poursuivies, s'il y a lieu, les collaborations avec les partenaires de l'Université relativement à l'élaboration et la création des programmes de Maîtrise en économie politique du développement et en études acadiennes.

Bouchard : Le Département d'économie a lui-même demandé un gel des admissions et il ne s'est jamais objecté à la disparition de celle-ci. J'aimerais souligner qu'il y a des cours en maîtrise qui ne devraient pas être abolis. J'aimerais que l'on soit vigilant en ce qui a trait aux cours. Le cours Économie de gestion est un cours obligatoire au M.B.A. et fortement recommandé à la M.A.P. Il y a d'autres cours que nous aimerions comme le cours Économie du développement régional et le cours sur les finances publiques. J'aimerais demander au sénateur Boucher si sa recommandation implique la disparition des cours de maîtrise. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de problèmes. Si oui, j'aimerais proposer un amendement.

VRER : Si les cours ont encore leur pertinence, ils peuvent être maintenus même si le programme est aboli.

McKee-Allain : Ce n'est pas la première partie de la recommandation qui pose problème parce que, en effet, l'UARD et le Département sont en accord. C'est plutôt la dernière partie. Lorsque l'on suggère d'étudier des possibilités de partenariat pour l'élaboration et la création des programmes, on parle de deux programmes. Je préférerais une formule plus vague ou plus générale telle que « des programmes de deuxième cycle ».

Amendement**R : 23-SAC-100507**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Lise Dubois, propose :

« Que l'on remplace 'Maîtrise en économie politique du développement et en études acadiennes' par deuxième cycle. »

Vote sur R23	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

G. LeBlanc : Mon commentaire est au sujet des cours de maîtrise. J'aimerais recevoir un plus grand engagement du Département d'économie relativement au cours Économie managériale parce que je suis tout à fait en désaccord que ce cours devrait être l'équivalent du cours ECON1010. Une étudiante ou un étudiant qui a terminé un baccalauréat en gestion et qui s'inscrit au M.B.A. a déjà ECON1020, ECON1030, ainsi que d'autres cours en économie, alors qu'on leur offre un cours ECON1010 qui est pour les non-gestionnaires, je pense qu'il y a une erreur quelque part et j'aimerais qu'elle soit corrigée.

Vote (recommandation 5)

unanime

ADOPTÉE

Sur la recommandation 6

Que les facultés qui le jugent à propos entreprennent des discussions avec la direction de la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie dans le but d'examiner la possibilité d'insérer dans leurs programmes, où cela se prête, un ou des cours de base en économie [par exemple le cours d'introduction (ECON1011) ou des cours de principes économiques (ECON1020 ou ECON1030)], ainsi que le suggère également le dernier rapport d'évaluation dans la recommandation 5.

Bouchard : J'aimerais vous signaler que les recommandations 6, 7 et 8 sont justement des alternatives et des choses qui sont novatrices. J'aimerais signaler au recteur et vice-chancelier que nous avons voté pour la recommandation 1 de maintenir les programmes. Je pense que si l'on donne une suite aux recommandations 6, 7 et 8 et si on les appuie vraiment, je pense que l'on devra probablement revoir la recommandation 1. Je pense qu'il faut examiner les alternatives pour ce Département.

G. LeBlanc : Mon commentaire touche les cours ECON1020 et ECON1030. C'est louable de vouloir élargir le bassin de recrutement pour les inclure dans d'autres programmes à l'Université de Moncton, mais le recteur et vice-chancelier parlait, tout à l'heure, de la qualité de l'enseignement. Si vous regardez le tableau à la page 115 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification, on note les inscriptions en ECON1020 et ECON1030. C'est très malheureux que les étudiantes et les étudiants en administration ne développent pas un intérêt marqué pour l'économie. Depuis des années, les étudiantes et les étudiants n'aiment pas les cours d'économie en raison des grands groupes. Elles et ils arrivent en première année et elles et ils sont dans des groupes de 110 personnes. Elles et ils se sentent perdus. Il n'y a pas d'attachement à l'économie. Ceci me rappelle les cours d'économie avec le Père Ferguson en 1970 où nous étions 140 dans la classe et il fallait rester debout. On n'a pas développé ce sentiment d'appartenance pour l'économie, c'est malheureux. Je pense que si l'on veut élargir le bassin de population, il faudrait ajouter un plus grand nombre de groupe. Je sais que les ressources sont limitées, mais ceci aurait un impact sur la suite.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est une excellente question. Je crois qu'il y a eu beaucoup d'ouverture sur maintes choses et je crois que le cloisonnement des facultés, des départements, et donc des disciplines, fait en sorte que l'on a des problèmes d'importer des disciplines comme l'économie en administration parce que l'on a des processus budgétaires, des allocations de budget, des ressources en fonction des structures existantes et autres. Je crois que ces éléments sont très importants et que l'on devrait regarder dans le sens des recommandations 6, 7 et 8.

Vote (recommandation 6)

unanime

ADOPTÉE

Sur la recommandation 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie s'assurent que les cours d'économie destinés aux autres programmes de l'Université s'arriment avec les besoins de ces programmes et que les consultations nécessaires aient lieu avec la direction des facultés concernées afin de bien clarifier ces besoins.

Vote (recommandation 7)

unanime

ADOPTÉE

11.1.1 **Évaluation - Économie** (suite)**Sur la recommandation 8**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les facultés concernées, ainsi que le proposent les évaluateurs :

- *examine la possibilité de créer des programmes bidisciplinaires de double majeure et de majeure-mineure connexe comprenant la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées (par exemple, finance et économie, mathématiques et économie; science politique et économie; histoire et économie; géographie et économie; statistique et économie et autres);*
- *fasse la promotion des études interdisciplinaires qui comprendraient la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées;*
- *étudie la possibilité de créer des cours à double cycle en économie et dans des disciplines connexes.*

Dubois : J'ai une remarque sur la terminologie. À la première puce de la recommandation 8, on dit : « examine la possibilité de créer des programmes bidisciplinaires ». Dans le cadre de la reconfiguration des programmes, on a la possibilité d'avoir ou bien un programme bidisciplinaire ou bien un programme à double majeure, c'est l'un ou l'autre. Je pense qu'il serait préférable de dire : « programmes bidisciplinaires » et enlever les termes de double majeure.

Président d'assemblée : C'est un amendement que vous proposez.

Dubois : Ou ajouter une virgule.

Président d'assemblée : Donc, il va une virgule après le mot « bidisciplinaires ».

Bouchard : La recommandation 5 l'envisage un peu, mais est-ce que l'on examine la possibilité de créer des programmes bidisciplinaires de premier cycle? Est-ce que ceci pourrait être de deuxième cycle aussi?

VRER : Je ne verrais pas pourquoi pas.

Bouchard : J'aimerais proposer un amendement. Dans les parenthèses, j'aimerais voir « administration publique et économie ».

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'objecte à ceci?

La recommandation 8 se lira comme ceci :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les facultés concernées, ainsi que le proposent les évaluateurs :

- *examine la possibilité de créer des programmes bidisciplinaires, de double majeure et de majeure-mineure connexe comprenant la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées (par exemple, administration publique et économie, finance et économie, mathématiques et économie; science politique et économie; histoire et économie; géographie et économie; statistique et économie et autres);*
- *fasse la promotion des études interdisciplinaires qui comprendraient la discipline de l'économie et d'autres disciplines jugées appropriées;*
- *étudie la possibilité de créer des cours à double cycle en économie et dans des disciplines connexes.*

Vote (recommandation 8)

unanime

ADOPTÉE

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

Sur la recommandation 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'économie, de concert avec le Bureau de liaison de l'Université, élaborent et mettent en œuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes d'économie, particulièrement la spécialisation et la majeure. De plus, que soit favorisée la promotion des programmes en économie à l'étranger, aussi bien en Europe, en Asie qu'en Afrique. Ces initiatives devraient être menées également aux campus d'Edmundston et de Shippagan.

Chiasson : La recommandation 9 fait référence à une stratégie de recrutement. C'est une recommandation qui a été proposée en octobre 2005 si j'ai bien compris. Je dois constater que la stratégie n'a pas fonctionné. Il y a plutôt un examen de conscience à faire ici. Il faut aller plus loin que de penser à une stratégie de recrutement. Il faut penser à ce qui ne va pas dans l'affaire. Pourquoi ne réussissons-nous pas à recruter des étudiantes et des étudiants en économie? C'est beau faire de la publicité, mais à un moment donné, il faut que le produit fonctionne en bout de ligne. Quelque chose ne va pas avec le produit. Il faut aller au fond des choses à mon avis. Malheureusement, je crois que dans cinq ans, on va revenir à la recommandation 9 et elle sera encore là. Je suis certain que l'on a fait des efforts. Le sénateur Bouchard a indiqué tous les efforts que le Département d'économie a fait pour aller recruter des étudiantes et des étudiants. L'économie a de la visibilité; on peut parler de Pierre-Marcel Desjardins qui passe à la télévision continuellement. Nos jeunes ont certainement l'opportunité de voir ce qu'est un économiste. Il y en a plusieurs qui passent à la télévision en raison des banques qui ont des économistes qui travaillent pour elles. Celles et ceux qui s'intéressent au marché, dans le domaine de l'administration, sont certainement au courant. Le problème n'est pas là. Il n'est pas au niveau de la stratégie de recrutement. À mon avis, le problème est ailleurs.

Selon moi, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, en collaboration avec la doyenne de la Faculté et le directeur du Département, doit faire une étude approfondie de ce qui ne va pas avec ce programme. Ensuite, elle et ils pourront proposer une stratégie pour palier à ces problèmes. Je pense que l'une des raisons a été soulignée par le sénateur LeBlanc. Le marché potentiel pour développer un intérêt pour l'économie est certainement en administration. Lorsque l'on met les étudiantes et les étudiants dans une grosse classe, que fait-on? On développe l'urticaire étudiante. L'étudiante ou l'étudiant sera très mal servi. Elle ou il va développer une aversion face au programme en se disant que c'est ça l'économie. C'est une erreur que l'on fait. C'est très important que, dans les cours de service, l'on donne un bon service pour que l'on puisse développer chez les étudiantes et les étudiants le goût pour une discipline aussi importante pour le domaine administratif, mais aussi dans d'autres domaines dont l'ingénierie. À mon avis, la recommandation 9 est une perte de temps. Il faut aller au fond des choses. Il faut étudier pourquoi les étudiantes et les étudiants ne choisissent pas l'économie.

Bouchard : C'est un voeu pieux. Dans presque toutes les évaluations, nous retrouvons ce rituel. J'en ai déjà fait part au Sénat académique. On fait de la publicité sur un programme et l'on réussit à augmenter un peu les inscriptions. Puis après, quand un autre programme fait de la publicité, ses inscriptions augmentent, les autres baissent, c'est pourquoi je dis que c'est un voeu pieux. Je vais faire une recommandation à la fin pour permettre aux recommandations 6, 7 et 8 d'avoir un début de réalisation. Je ne voterai pas contre.

Caron : Je pense que c'est vrai que les grosses classes n'attirent pas beaucoup, mais il reste qu'il y a des disciplines fondamentales qui ne sont pas très attirantes. Par exemple, la physique. Il y a des disciplines où les inscriptions seront peu nombreuses. Ce n'est pas évident. Il n'y a pas un job au bout automatiquement. Je pense que l'on fait fausse route quand on juge un programme uniquement sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants. Il faut faire des efforts pour les rendre plus attirants; il faut faire du recrutement. Il faut aussi accepter que certains programmes fondamentaux ne peuvent être jugés de la même façon qu'un programme professionnel.

Vote (recommandation 9) Pour 25

Contre 1

ADOPTÉE

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)**Sur la recommandation 10**

Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec les doyens des Études des campus d'Edmundston et de Shippagan, coordonne la création d'une UARD en économie dont l'objectif de départ porterait sur l'examen des diverses recommandations présentées.

McKee-Allain : Je vais demander que l'on retire cette recommandation parce que l'UARD existe depuis 2005.

Président d'assemblée : Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce retrait? Il n'y a personne, donc la recommandation 10 est retirée.

Bouchard : J'aimerais proposer la formule suivante, soit que pour la mise en œuvre des recommandations 6, 7 et 8, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, en consultation avec la doyenne de la Faculté des sciences sociales, désigne une représentante ou un représentant qui, avec le Département d'économie, explorera les diverses avenues proposées dans les recommandations.

R : 24-SAC-100507

Gilles Bouchard, appuyé par Odette Snow, propose :

« Que, pour la mise en oeuvre des recommandations 6, 7 et 8, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, en collaboration avec la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, désigne un représentant qui, avec le Département d'économie, explorera les diverses avenues proposées. »

Bouchard : Je propose ceci car le Département d'économie a tenté de mettre en application les idées, mais sans un appui explicite de l'Université ou de sa direction. C'est souvent difficile pour un département de prendre contact avec d'autres instances pour commencer un dialogue et de voir ce qui est possible avec d'autres. Je sais que le Département d'économie a mené plusieurs discussions avec la Faculté d'administration et d'autres instances. Il a besoin d'un appui pour aller de l'avant avec ça car on compte seulement quatre professeures et professeurs.

Enfin, le sénateur Chiasson parlait des grosses classes. Comment voulez-vous trouver des ressources pour subdiviser des cours de première année quand vous n'avez pas assez de ressources pour donner les cours de troisième et quatrième années?

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Point d'ordre

VRER : Je vois que le temps s'écoule et il est maintenant 15 h 25. Il y a un point extrêmement important, soit le point 11.2.3 qui doit nécessairement être étudié à cette réunion

R : 25-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le point 11.2.3 soit traité immédiatement. »

Secrétaire générale : Sur la même proposition, je ne sais pas si c'est possible d'ajouter que le point 12 soit traité à cette réunion.

Président d'assemblée : Pour simplifier les choses je vais juste traiter de celle-ci puis ensuite on y reviendra.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

11.1.1 Évaluation - Économie (suite)

R : 26-SAC-100507

Paul-A. Chiasson, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

« *Que le point 12 soit traité immédiatement après le point 11.2.3.* »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

11.1.2 Évaluation - Géographie

VRER : Les programmes de géographie ont été évalués par la professeure Anne Gilbert, professeure titulaire à l'Université d'Ottawa. Elle a déposé un rapport préliminaire en décembre 2008 et un rapport final en mai 2009. Les programmes évalués sont : 1) Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie); 2) Baccalauréat ès arts (majeure en géographie); 3) Mineure en géographie; 4) Majeure en géographie dans le cadre du programme B.A.-B. Éd.; 5) Concentration en géographie dans le cadre du B.A. multidisciplinaire.

En guise d'introduction, l'évaluatrice dit que son évaluation porte sur cinq éléments : 1) la nature des programmes; 2) l'enseignement; 3) la population étudiante; 4) les ressources humaines et matérielles; 5) les activités de recherche. Au niveau de la nature des programmes, elle considère que les programmes reconfigurés tiennent compte des réalités locales et régionales. Elle estime que le programme doit prendre assise sur l'axe acadienne dans ses orientations générales. Bien qu'elle suggère d'augmenter le nombre de cours en géographie régionale, elle est très consciente du nombre imposant de préalables. Elle reconnaît la valeur du stage et du mémoire. Au niveau de l'enseignement, elle dit que les stratégies pédagogiques lui apparaissent appropriées; elle note la valeur du travail sur le terrain et l'importance d'avoir les moyens adéquats pour mener ces activités.

Au niveau des ressources humaines, elle note le manque d'expertise dans le domaine de la formation en géomatique et en SIG. Elle suggère un partage de ces expertises avec d'autres facultés.

Au niveau des ressources matérielles, elle fait une critique des locaux qu'elle décrit comme étant sous-équipés. Elle dit que les ouvrages à la bibliothèque sont suffisants, mais que les collections doivent refléter les orientations inhérentes à la reconfiguration des programmes. Au niveau de la population étudiante, elle dit qu'il est évident que le programme de Mineure en géographie est le programme le plus fréquenté. Elle constate une chute importante dans les inscriptions entre 2008 et 2009. Selon elle, une stratégie de recrutement s'impose. En raison des petits groupes, du corps professoral réduit et de la possibilité d'augmenter le nombre de cours que l'on puisse offrir, elle suggère une meilleure intégration des trois campus. Notons que l'UARD souhaite amorcer un projet pilote en ce sens.

R : 27-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en géographie, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l'évaluatrice externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe, fassent les modifications suivantes aux programmes de géographie proposés :

11.1.2 Évaluation - Géographie (suite)

R : 27-SAC-100507 (suite)

- *s'assurer de rendre explicite le lien entre l'orientation générale des programmes de géographie et l'axe des études acadiennes;*
- *augmenter le nombre de crédits obligatoires affectés au tronc commun en y ajoutant un ou deux cours de géographie régionale;*
- *réduire de façon importante la liste de cours à option et examiner la pertinence de faire davantage appel à des cours à contenu variable;*
- *revoir, en vue de le réduire, le nombre de crédits préalables à certains cours;*
- *encourager la multidisciplinarité en accordant plus de place à d'autres disciplines au sein des programmes de géographie, ou même en créant des cours à double sigle;*
- *revoir certains titres et contenus de cours afin de leur donner plus d'ouverture et de latitude.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD de géographie étudient la possibilité de fusionner le mémoire et le stage en un projet de fin d'études d'une valeur de 15 crédits. La création de ce cours sera accompagnée par la mise sur pied d'un cours de trois crédits dont l'objectif principal sera de préparer et d'encadrer les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leur projet.

RECOMMANDATION 4

Que l'Université et la Faculté des arts et des sciences sociales mettent à la disposition des professeures et des professeurs qui mènent des activités pédagogiques sur le terrain les ressources et les moyens nécessaires afin d'assurer la qualité de ces activités.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de géographie fassent un examen de la situation des laboratoires du Département du point de vue des ressources matérielles et présentent à la direction de l'Université les besoins en ressources nécessaires à la prestation d'une formation de qualité.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD de géographie, en collaboration avec le bureau de liaison de l'Université, développent et mettent en œuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le taux d'inscription dans les programmes de géographie, particulièrement la spécialisation et la majeure, sur les trois campus.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de géographie, à l'aide d'un spécialiste en communication, procèdent à la mise à jour et à l'amélioration du site Web du Département.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD de géographie étudient les possibilités d'augmenter son fonctionnement réseau en élaborant un modèle de collaboration qui permettra notamment de réunir les ressources humaines requises pour augmenter la qualité du programme.»

11.1.2 Évaluation - Géographie (suite)

Bouchard : Je connais moins les problèmes en géographie, mais je pense que les remarques que j'ai faites pour les programmes en économie s'appliquent pour la géographie. Je me souviens de l'introduction du programme de spécialisation en géographie. Le Département avait le vent dans les voiles. Il y avait 50 inscriptions dans le programme de la Majeure. Alors, ils se sont dit que 50 personnes pouvaient justifier une spécialisation. Ils ont accepté de donner la spécialisation avec quatre professeures ou professeurs, donc sans augmenter les ressources. Offrir un programme de spécialisation avec quatre professeures ou professeurs, c'est un moyen défi. On a de la difficulté à couvrir l'ensemble de la discipline. La géographie est une discipline importante. Il va falloir que l'Université rencontre ces gens et qu'elle fasse un bon travail pour voir si l'on doit maintenir la spécialisation. On envisage d'abandonner des programmes, mais la géographie exige des ressources qui pourraient être rendues disponibles dans d'autres projets. Toutefois, il y a l'idée de l'UARD.

McKee-Allain : L'UARD en géographie fait preuve d'une bonne collaboration aussi bien chez celles et ceux qui sont là depuis longtemps que chez les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs. Je n'ai aucun problème à donner mes commentaires en bloc. En ce qui a trait à la recommandation 3, elle est formulée différemment que celle en économie. L'UARD ne s'oppose pas à cette étude.

Je voudrais porter à votre attention que, pour l'instant, les étudiantes et les étudiants à la spécialisation ont le choix entre un mémoire ou un stage. Si l'on veut regrouper les deux, il faut être conscient que ceci aura un impact sur les exigences.

Pour la recommandation 5, on est surpris. Il était question de ressources matérielles et humaines. Les ressources humaines font référence à l'ensemble des techniciennes et des techniciens dans les laboratoires et non pas les ressources professorales. À la recommandation 8, l'UARD est un peu surprise. Les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ne figuraient pas dans les commentaires qui accompagnent le document. L'UARD aimerait avoir des explications, car on touche la notion de la qualité du programme plutôt que des inscriptions.

VRER : Il ne s'agit pas d'une réflexion sur la qualité des professeures et des professeurs. Il s'agit de fournir aux étudiantes et aux étudiants une plus grande gamme de programmes, par exemple, plus de cours à option et une collaboration à distance.

McKee-Allain : J'aimerais proposer un amendement, soit que la recommandation 3 se termine par : *L'étude de la possibilité d'un projet de fin d'études implique aussi de se pencher sur les critères de l'admission au programme de spécialisation.*

Amendement

R : 28-SAC-100507

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que l'on ajoute à la fin de la recommandation 3 la phrase suivante : L'étude de la possibilité d'un projet d'études implique aussi de se pencher sur les critères d'admission au programme de spécialisation. »

VRER : J'aimerais une clarification de la part de la doyenne. Est-ce que ceci va au-delà des critères d'admission, soit d'exiger une moyenne plus élevée pour s'assurer que les étudiantes et les étudiants qui optent pour cela ont bel et bien les capacités de le faire?

McKee-Allain : C'est dans le sens d'augmenter les exigences.

Vote sur R28

Pour 26

Contre 1

ADOPTÉE

11.1.2 Évaluation - Géographie (suite)Amendement**R : 29-SAC-100507**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« Que l'on ajoute à la recommandation 5, après 'ressources matérielles' les mots suivants : et humaines. »

Caron : Je voulais d'ailleurs intervenir sur ce point. Quand je regarde le rapport du Comité conjoint de la planification, à la page 9, je vois la raison pour laquelle le Comité conjoint de la planification aurait biffé « et humaines ». La phrase incluait « ressources matérielles et humaines ». On ne semble pas avoir de problèmes de ressources matérielles; je trouve que ça va bien. On fait une dissociation entre le financier et l'académique. On discute de manière collégiale l'académique et l'on dissocie les questions financières de sorte que l'on peut exercer, à un niveau plus élevé, un droit de véto sur les questions financières. Je pense que l'on reproduit ici le reflet des attitudes de cette dissociation entre l'académique et le financier et la réserve d'un droit de véto. Or, il y a des questions de ressources humaines qui se posent. Les professeurs et les professeurs doivent suppléer au manque de ressources. J'appuie l'amendement.

Vote sur R29	Pour 25	Contre 2	ADOPTÉE
--------------	---------	----------	---------

Couturier : Mon commentaire porte sur la recommandation 8. Je voudrais faire une modification pour insérer les campus d'Edmundston et de Shippagan dans le processus de réflexion sur le fonctionnement réseau compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question de viabilité des ressources humaines.

Amendement**R : 30-SAC-100507**

Jacques Paul Couturier, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que l'on ajoute à la recommandation 8, après 'et des sciences sociales' les mots suivants : les campus d'Edmundston et de Shippagan. »

Vote sur R30	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Vote sur R27	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

La résolution R : 27-SAC-100507 se lira comme suit :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en géographie, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l'évaluatrice externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe, fassent les modifications suivantes aux programmes de géographie proposés :

11.1.2 Évaluation - Géographie (suite)

- *s'assurer de rendre explicite le lien entre l'orientation générale des programmes de géographie et l'axe des études acadiennes;*
- *augmenter le nombre de crédits obligatoires affectés au tronc commun en y ajoutant un ou deux cours de géographie régionale;*
- *réduire de façon importante la liste de cours à option et examiner la pertinence de faire davantage appel à des cours à contenu variable;*
- *revoir, en vue de le réduire, le nombre de crédits préalables à certains cours;*
- *encourager la multidisciplinarité en accordant plus de place à d'autres disciplines au sein des programmes de géographie, ou même en créant des cours à double sigle;*
- *revoir certains titres et contenus de cours afin de leur donner plus d'ouverture et de latitude.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD de géographie étudient la possibilité de fusionner le mémoire et le stage en un projet de fin d'études d'une valeur de 15 crédits. La création de ce cours sera accompagnée par la mise sur pied d'un cours de trois crédits dont l'objectif principal sera de préparer et d'encadrer les étudiantes et les étudiants dans la réalisation de leur projet. L'étude de la possibilité d'un projet d'études implique aussi de se pencher sur les critères d'admission au programme de spécialisation.

RECOMMANDATION 4

Que l'Université et la Faculté des arts et des sciences sociales mettent à la disposition des professeures et des professeurs qui mènent des activités pédagogiques sur le terrain les ressources et les moyens nécessaires afin d'assurer la qualité de ces activités.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de géographie fassent un examen de la situation des laboratoires du Département du point de vue des ressources matérielles et humaines et présentent à la direction de l'Université les besoins en ressources nécessaires à la prestation d'une formation de qualité.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD de géographie, en collaboration avec le bureau de liaison de l'Université, développent et mettent en œuvre un projet dynamique de recrutement afin d'augmenter le taux d'inscription dans les programmes de géographie, particulièrement la spécialisation et la majeure, sur les trois campus.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de géographie, à l'aide d'un spécialiste en communication, procèdent à la mise à jour et à l'amélioration du site Web du Département.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, les campus d'Edmundston et de Shippagan et l'UARD de géographie étudient les possibilités d'augmenter son fonctionnement réseau en élaborant un modèle de collaboration qui permettra notamment de réunir les ressources humaines requises pour augmenter la qualité du programme.»

11.2 **CCJ-100326**

Voir le Document F, p. 1-110

11.2.1 **Évaluation – arts visuels**

Caron : Je demande que l'on reporte cette question. On n'aura pas le temps de l'étudier. À ce que je sache, il n'y a pas urgence. Je propose que l'on passe au reste de l'ordre du jour.

R : 32-SAC-100507

Michèle L. Caron, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que cette question soit reportée et que l'on passe immédiatement au point 17. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

11.2.2 **Création du Ph. D. en sciences de la vie**

Invité : Luc Tremblay

VRER : À la page 19 du rapport du Comité conjoint de la planification du 26 mars 2010, on présente un projet de la Faculté des sciences qui a comme objectif la formation de spécialistes en sciences de la vie. C'est l'équivalent de ce que nous disons en anglais « life sciences » et non pas « health sciences ». La santé, dans ce contexte, ne réfère pas aux soins de santé. Les professeures et les professeurs qui enseigneront le programme sont membres des départements de biologie, de chimie et de biochimie.

Il s'agit d'un programme de 98 crédits dont 12 sont consacrés à des cours et 86 à un projet de recherche. Il y a trois axes : 1) la formation disciplinaire avancée; 2) la formation interdisciplinaire avancée; 3) le développement des compétences en recherche. Les étudiantes et les étudiants doivent être titulaires d'un grade de maîtrise ès sciences en biologie, en chimie, en biochimie ou dans un domaine connexe. Elles et ils doivent avoir une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 et être parrainés par une professeure ou un professeur pour pouvoir accéder au doctorat. À noter que l'on peut passer directement au Ph. D. si la candidate ou le candidat a une moyenne de 4,0 sur 4,3 après sa scolarité de maîtrise. La durée normale du programme est de trois ans avec une durée maximale de sept ans.

Si vous allez aux pages 21 et 22 du rapport, vous trouverez différents cours, l'examen pré-doctoral et la thèse qui doit être une contribution originale. Il y a deux séminaires en sciences de la vie; il y a des cours de méthodologie de recherche. À la page 23, on présente la liste des cours potentiels que le comité de thèse pourrait exiger si le jury dépiste certaines lacunes chez la candidate ou le candidat. Si vous allez à la page 24, les résultats attendus pour les étudiantes et les étudiants y sont présentés. Elles et ils seront aptes à développer et à diriger des programmes de recherche, à stimuler la recherche, les développements et la création dans des domaines prioritaires comme la santé et l'environnement.

Au sujet des ressources financières, elles sont majoritairement en place bien qu'il y ait de nouvelles ressources. J'y reviendrai plus tard. Il y a une cinquantaine de scientifiques à la Faculté. Il y a six laboratoires qui seront réaménagés. D'autres sont en chantier. Il y a trois chaires de recherche du Canada dont une est subventionnée par un fonds de dotation à l'Université. Il y a des professeures et des professeurs des campus d'Edmundston et de Shippagan qui peuvent y participer. Il y a des établissements comme l'IRZC, l'IARC, l'Institut atlantique de recherche sur le cancer et Pêches et Océans. Toutes ces ressources sont à la disponibilité de la Faculté des sciences avec amplement de techniciennes et de techniciens, de l'équipement à la fine pointe et une documentation intellectuelle appropriée. À la page 26, on demande une ressource pour chacune des deux filières. Elle s'explique de la façon suivante : le programme compte 12 crédits d'enseignement; on parle de 15 crédits d'encadrement lorsque le programme sera en pleine vitesse de croisière à l'année 5 pour un total de 27 crédits. Les étudiantes et les étudiants du troisième cycle à ce programme pourront enseigner des cours en tant que chargées ou chargés de cours dans

11.2.2 Création du Ph. D. en sciences de la vie (suite)

les premières années du premier cycle ce qui est de bonne augure pour la Faculté des sciences qui éprouve souvent des difficultés à ce chapitre. On a plus ou moins une dépense de 20 000 \$ par an pour les cinq prochaines années à la bibliothèque. Elle sera prise en charge par les ressources en provenance de trois sources : la scolarité, les fonds de la CESPМ et les coûts indirects de recherche que nous savons que les professeures et les professeurs iront chercher. Il n'est pas à négliger lorsque l'on parle de la CESPМ que les unités de pondération pour un Ph. D. sont bien supérieures à celles qu'elle utilise pour une étudiante ou un étudiant inscrit au baccalauréat.

La productivité des professeures et des professeurs pour inaugurer un Ph. D. dans une faculté est toujours importante. Les éléments de productivité sont présentés à l'annexe C.

À la page 30, l'état des revenus et des coûts est projeté sur cinq ans. Ceci est basé sur cinq admissions par année et un facteur de décrochage est pris en considération dans les calculs. On mise sur une rentabilité dans la quatrième ou la cinquième année. Il y a eu de la collaboration avec d'autres institutions dans la planification de ce programme. Il y a six universités qui ont été consultées et quatre ont répondu favorablement. Au sujet du besoin du programme, rappelons que le plan d'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick mise sur une bonification de candidates et de candidats dans les études supérieures. Il y a un comité qui examine les études supérieures au Nouveau-Brunswick. Le nouveau programme de troisième cycle s'inscrit très bien dans le plan d'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matières d'études supérieures. De plus, la filière biomoléculaire et la filière environnementale s'inscrivent très bien dans deux axes de développement de l'Université.

R : 34-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Lise Dubois, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Ph. D. en sciences de la vie. »

Lakhal : J'aimerais commencer par une question générale. Dans quelle mesure les commentaires et les recommandations des évaluateurs ont-ils été intégrés dans le document? J'ai aussi des remarques et des questions précises. Est-ce que le programme de doctorat est ouvert à l'externe ou est-il un programme de la Faculté des sciences? Je vois, à la page 20, que l'on permet aux étudiantes et aux étudiants de prendre des cours à l'extérieur de la Faculté des sciences. Aussi, lorsque l'on dit, à la même page, que l'étudiante ou l'étudiant doit compléter son programme dans 24 mois, on ne mentionne pas la possibilité d'extension. À la même page, pour les exigences d'admission, plusieurs demandeurs sont des étudiantes et des étudiants internationaux. Pour cette clientèle, on prévoit passer une entrevue. Comment allons-nous passer l'entrevue? Vont-ils venir ici? Va-t-on leur dire qu'ils ne sont pas acceptés? Je note que les modalités de l'entrevue ne sont pas définies. Qui va faire l'entrevue? Est-ce le directeur du programme de doctorat, le directeur de thèse ou le groupe de professeures et de professeurs? Ceci n'est pas défini du tout.

Au sujet du passage du programme de la maîtrise au programme de doctorat, cette possibilité est donnée uniquement aux étudiantes et aux étudiants de la Faculté des sciences. Ceci touche le point que j'avais noté au début à savoir si le programme est ouvert ou fermé.

Au sujet de la reprise de l'examen prédoctoral, je n'ai pas vu des modalités dans le document. Alors, est-ce que les commentaires des évaluateurs ont été pris en compte? Enfin, pour le soutien aux étudiantes et aux étudiants de doctorat, est-il laissé uniquement à la discrétion de la directrice ou du directeur de thèse ou est-ce qu'il y a un programme de soutien?

VRER : Je crois que les interventions du sénateur Lakhal se divisent en deux. D'abord, il y a des questions ponctuelles et monsieur Tremblay pourra répondre. Deuxièmement, je crois que certaines questions sont extrêmement pointues et qui, selon moi, relèvent de la cuisine départementale. On laissera ceci au bon jugement et à la discrétion des départements qui sont les maîtres d'œuvre.

11.2.2 Création du Ph. D. en sciences de la vie (suite)

Luc Tremblay : Au sujet de l'ouverture du programme à d'autres facultés ou à d'autres départements, on mentionne dans le document que les gens peuvent provenir d'autres facultés en autant que leurs compétences cadrent dans les deux domaines qui sont : 1) écologie, évolution et environnement; 2) biologie moléculaire, cellulaire et physiologie. Alors, quelqu'un qui possède une formation connexe à la biologie, à la chimie et à la biochimie comme par exemple la foresterie pourrait s'inscrire au programme de Doctorat en sciences de la vie. C'est du cas par cas et cela dépend de la formation. C'est la même chose pour l'admission et c'est la même chose pour le passage direct.

Au sujet des commentaires qui ont été faits par les évaluateurs du programme, nous en avons tenu compte. Nous n'étions pas tenus de modifier le programme en fonction de toutes les questions car certaines sont moins pertinentes. Pour nous, elles ont été un guide plutôt qu'une obligation. À moins que vous me donniez des exemples précis, c'est difficile pour moi de vous dire si l'on a tenu compte de tel ou tel commentaire. Je pense que le programme actuel ne va pas à l'encontre des commentaires principaux de ces évaluations.

Lakhal : Les questions ont été soulevées par les évaluateurs. On me demande de donner des exemples précis. J'ai donné, dans mes questions, des exemples précis. Je considère que je n'ai pas reçu réponse à mes questions.

Caron : À la page 21, vous parlez du passage de la maîtrise au doctorat et l'on parle d'une maîtrise dans un domaine des sciences de la vie. Plus loin, on dit que la Faculté des sciences a opté pour la formulation « ou dans tout autre domaine connexe ». Est-ce que le deuxième paragraphe devrait se lire « d'un programme de maîtrise d'un domaine des sciences de la vie ou tout autre domaine connexe »? Est-ce que le domaine connexe devrait apparaître là? J'essaie de voir pourquoi vous parlez de domaine connexe? Et liée à cette question, c'est l'ouverture. Est-ce que vous envisagez que quelqu'un qui est inscrit à la maîtrise en environnement pourrait passer directement au doctorat? Quand je regarde dans la liste des professeures et des professeurs, à la page 46, je ne vois pas, par exemple, le nom du professeur Omer Chouinard. Est-ce que le programme inclut ces perspectives?

Luc Tremblay : Lorsque l'on parle, à la page 21, qu'une étudiante ou qu'un étudiant dans un programme de maîtrise peut être admis au doctorat sans avoir rédigé la thèse de maîtrise, on parle des domaines des sciences de la vie. Il n'y a pas, en ce moment, un programme de maîtrise en sciences de la vie à la Faculté des sciences. Effectivement, on aurait pu mentionner les sciences, mais les sciences de la vie incluent plusieurs domaines. Cela pourrait être la biologie, la chimie, la biochimie et les domaines connexes. Il faut que cela soit en lien avec les deux domaines que l'on a identifiés qui sont 1) écologie, évolution et environnement; 2) biologie moléculaire, cellulaire et physiologie.

Caron : Qu'est-ce que vous entendez par écologie? Est-ce que c'est uniquement des sciences physiques?

Luc Tremblay : Il s'agit de comprendre les processus de l'écologie au niveau biologique. C'est la même chose pour tout ce qui est santé. Le caractère « santé » du programme doit avoir une connotation scientifique au sens de la science pure. Donc appelez-le science expérimentale. C'est comme cela que nous voulons choisir les étudiantes et les étudiants qui seront admis et celles et ceux qui ne le seront pas.

En lien avec les ressources professorales qui ont été mises dans la liste, il faut savoir que cette liste n'est pas exhaustive.

Binot : Je suis interpellé par une phrase que l'on retrouve à la page 21. Lorsque l'on mentionne que des formations préalables telles que la Maîtrise en études de l'environnement, la Maîtrise en foresterie ou la Maîtrise en nutrition ne constituent pas un empêchement à l'admission, j'aurais préféré un libellé plus positif.

Vote sur R34

Pour 22

Contre 1

ADOPTÉE

11.2.3 Création du Certificat d'études préparatoires en musique et abolition du programme de l'Année préparatoire

VRER : Si vous voulez prendre le procès-verbal du Comité conjoint de la planification et tourner à la page 102. Il s'agit d'une proposition pour la création d'un Certificat d'études préparatoires en musique de type A. Un certificat compte entre 24 et 36 crédits et est habituellement offert à l'Éducation permanente. Ce n'est pas le cas ici. Le Département de musique a préparé un historique de l'Année préparatoire. On explique que 50 % des finissantes et des finissants ont suivi le programme de l'Année préparatoire. En 2009, le Sénat académique a décidé de maintenir ce programme. La raison évoquée pour la création du Certificat relève d'une décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui stipulait que l'Année préparatoire ne menait à aucun grade. Ainsi, les étudiantes et les étudiants inscrits dans ce programme n'étaient pas admissibles aux programmes des prêts et bourses du gouvernement provincial. Toutefois, la certification d'études préparatoires en musique de type A le permet. Nous avons reçu la confirmation du Ministère.

À la page 103, vous voyez la description du programme. Il s'agit d'un programme de 28 crédits obligatoires qui pivotent autour de quatre composantes. L'étudiante ou l'étudiant doit faire preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et ceci est déterminé par les membres du Département. La condition « A » doit être satisfaite. Il n'y a aucune répercussion sur les ressources puisque le programme est essentiellement le même que celui de l'Année préparatoire.

R : 35-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat d'études préparatoires en musique de type A. »

Blain : J'appuie la proposition. Il y aurait lieu, par exemple, d'ajuster à la page 104 les sigles du cours. Je ne sais pas si le cours FRAN1903 va se donner avec la réforme linguistique.

VRER : Vous avez raison. Lorsque ceci a été préparé, le cours FRAN1903 était encore offert. Il faudra rajuster.

Chiasson : À la page 109, on dit que l'étudiante ou l'étudiant qui obtient un Certificat d'études préparatoires en musique n'est pas automatiquement accepté en première année du Baccalauréat en musique. Pourquoi ceci n'est-il pas automatique?

VRER : Le professeur Cardin pourra me corriger, mais il s'agit de la même formule que celle privilégiée lorsque l'on offrait le programme de l'Année préparatoire. L'étudiante ou l'étudiant pouvait réussir le programme sans avoir la garantie que cela donnait accès au programme de Baccalauréat. On a adopté la même formule ici.

Chiasson : Ça ne répond pas exactement. Je comprends que c'était le cas pour l'Année préparatoire, mais ici on donne un certificat. C'est un diplôme si je comprends bien, sinon il ne serait pas financé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

VRER : C'est un grade.

Chiasson : Alors, si elle ou il réussit son grade, cela doit vouloir dire quelque chose. Si elle ou il a réussi son grade, pourquoi ne peut-il pas être admis automatiquement en musique? Est-ce pour des raisons de contingentement?

Cardin : C'est tout simplement parce que ces cours peuvent être réussis avec une note minimale. On peut considérer que l'étudiante ou l'étudiant n'est pas assez fort pour un niveau universitaire. C'est comme une école préparatoire de musique. Il faut évaluer la personne et ses capacités pour le niveau universitaire. Il y a des cas plus difficiles. On peut dire qu'elles ou ils ont suivi le cours et elles ou ils méritent leur certificat de ce niveau pré-universitaire, mais ceci n'est pas suffisant pour l'Université. Ça toujours été comme ça.

11.2.3 Création du Certificat d'études préparatoires en musique et abolition du programme de l'Année préparatoire (suite)

Chiasson : Je vois la réponse, mais je ne comprends pas pourquoi on n'offre pas plutôt un certificat préparatoire de sorte que les gens puissent accéder au baccalauréat. Je trouve que cela reste arbitraire. Il y a encore un jeu de loterie qui est devant l'étudiante ou l'étudiant. À mon avis, cela serait un meilleur système si ces gens étaient prêts pour les études universitaires.

McKee-Allain : J'ai compris que, au niveau du contenu, il n'y a aucun changement. On modifie le statut du programme de l'Année préparatoire pour permettre à nos étudiantes et à nos étudiants d'avoir accès aux prêts et bourses de la province. Ce que je comprends d'une discipline artistique, c'est que contrairement à d'autres programmes préparatoires ou d'autres disciplines que l'on peut avoir, il y a vraiment un élément de talent, soit d'avoir le potentiel pour performer dans cette discipline artistique. On peut réussir les cours de solfège ou les autres cours, mais il y a un comité d'admission qui va évaluer si l'étudiante ou l'étudiant a vraiment un potentiel musical.

Couturier : Les derniers propos m'ont apporté un peu plus de confusion. Un programme de certificat, comme tout autre programme de diplôme à l'Université de Moncton, exige sauf erreur de ma part une moyenne de 2,0 pour obtenir le diplôme. Donc ce que l'on est en train de dire, c'est qu'une moyenne de 2,0 n'est pas suffisante pour pouvoir entrer dans le programme de baccalauréat.

VRER : Pas nécessairement.

Caron : Je ne comprends pas pourquoi on est rendu dans une discussion comme celle-ci. Quelqu'un qui a un baccalauréat n'a pas la garantie d'être admis à la maîtrise. Effectivement, le talent est quelque chose qui doit être mesuré. Je ne comprends pas pourquoi on discute de ceci.

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

R : 36-SAC-100507

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de l'Année préparatoire en musique à compter de septembre 2010. »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

12. **NOMINATIONS**

Voir le Document G, p. 1-10

R : 37-SAC-100507

Mises en candidature :

Justin Guitard fait les propositions suivantes :

*« Que **Justin Guitard** soit élu membre du Bureau de direction du Sénat académique;*

*que **Justin Guitard** soit élu membre du Comité conjoint de la planification;*

*que **Alexandre Ouellet** et **Alexandre Levasseur** soient élus membres du Comité d'appel du Sénat académique;*

*que **Hubert Noël** et **Valérie Noël** soient élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique;*

12. **NOMINATIONS** (suite)

R : 37-SAC-100507 (suite)

que **Alexandre Ouellet** et **Valérie Noël** soient élus membres du Comité d'attestation d'études;

que **Alexandre Levasseur** et **Justin Guitard** soient élus membres suppléants du Comité d'attestation d'études;

que **Justin Guitard** soit élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques;

que **Hubert Noël** et **Alexandre Levasseur** soient élus membres du Comité des programmes;

que **Hubert Noël** soit élu membre du Conseil de la langue française;

que **Justin Guitard** soit élu membre du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton. »

Sylvie Blain fait la proposition suivante :

« Que **Lamine Kamano** soit élu membre du Conseil de la langue française. »

Il y a eu un vote pris pour la nomination au Conseil de la langue française.

Le président d'assemblée déclare élu les personnes suivantes :

Justin Guitard est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique;

Justin Guitard est élu membre du Comité conjoint de la planification;

Alexandre Ouellet et **Alexandre Levasseur** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique;

Hubert Noël et **Valérie Noël** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique;

Alexandre Ouellet et **Valérie Noël** sont élus membres du Comité d'attestation d'études;

Alexandre Levasseur et **Justin Guitard** sont élus membres suppléants du Comité d'attestation d'études;

Justin Guitard est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques;

Hubert Noël et **Alexandre Levasseur** sont élus membres du Comité des programmes;

Lamine Kamano est élu membre du Conseil de la langue française;

Justin Guitard est élu membre du Comité ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton.

R : 38-SAC-100507

Gilles Bouchard, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que la nomination du membre non-étudiant au Comité des programmes soit reportée à la réunion du mois d'août. »

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

12. **NOMINATIONS** (suite)

R : 39-SAC-100507

Odette Snow, appuyée par Alain Roberge, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R39

unanime

ADOPTÉE

13. **RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL ET L'EFFET SUR LES ÉLECTIONS DES SÉNATRICES ET DES SÉNATEURS**

Voir le Document H, p. 1-2

Président d'assemblée : Le point est indiqué « pour décision » et c'est la sénatrice Caron qui a la direction du dossier.

Caron : Dans le texte que vous avez reçu, on expose le problème que l'on a. Les Statuts et règlements utilisent différents termes pour référer aux mêmes individus ou aux mêmes groupes. Il y a seulement un terme qui est défini et c'est « corps professoral ». Vous savez que, au Sénat académique, il y a la représentation proportionnelle. Dans les Statuts et règlements, on prévoit la composition du Sénat académique. On parle de la représentation des étudiantes, des étudiants, des différents postes de cadres académiques, des professeures et des professeurs. Le terme « professeur » n'est pas défini. Or, la seule définition dans les Statuts et règlements, c'est pour « corps professoral » et la définition se trouve au paragraphe 89 (1). Elle n'inclut pas les bibliothécaires. Or, lorsqu'il y a eu la réforme, et le sénateur Bouchard pourra nous ramener à la date où ceci a été modifié, le Sénat académique avait décidé que les bibliothécaires pouvaient être élus et représentés au Sénat académique. Ces gens faisaient partie du groupe des professeures et des professeurs.

Le problème qui se pose est le fait que les bibliothécaires ne font pas partie du « corps professoral ». Un autre problème vient du fait que, dans la définition de « corps professoral », l'on a les chargées et les chargés de cours. Les chargées et les chargés de cours n'ont jamais été sollicités pour un poste électif au Sénat académique et ne sont pas inclus dans l'électorat.

Il faut comprendre que, au Campus de Moncton, l'élection des professeures, des professeurs et des bibliothécaires est faite par le biais de l'ABPPUM. On fait l'élection, l'appel et le comptage. C'est purement un travail de bras qui est fait. Mais là, on a un problème. Les chargées et les chargés de cours, selon le règlement, devraient pouvoir se présenter et elles et ils devraient être considérés dans l'électorat.

La raison pour laquelle j'apporte ceci, c'est que je pense qu'il est temps que l'on régularise la situation. Dans le texte, à la deuxième page, j'ai mis quelques pistes de solution. Je n'ai pas la réponse sur la façon de résoudre ceci. Je pense qu'il faut former un sous-comité qui pourrait faire des propositions de modifications des Statuts et règlements. Il pourrait aussi en profiter pour uniformiser les termes employés dans les Statuts et règlements. On pourrait aussi renvoyer la tâche au Bureau de direction du Sénat académique. Je n'ai pas de préférence, mais je pense que l'on ne peut pas continuer comme ça. À l'ABPPUM, on a besoin de savoir si les chargées et les chargés de cours peuvent se présenter.

Président d'assemblée : Avez-vous une proposition?

Caron : Je préférerais, avant de faire une proposition, que l'on en discute un peu. Je ne sais pas si l'on doit se transformer en comité plénier.

Président d'assemblée : Comme vous dites, il faudrait un comité plénier. On ne peut pas discuter sans savoir sur quoi on discute.

13. RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL ET L'EFFET SUR LES ÉLECTIONS DES SÉNATRICES ET DES SÉNATEURS (suite)

R : 39-SAC-100507

Michèle L. Caron, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour 10 minutes. »

Vote sur R39

unanime

ADOPTÉE

De 13 h 55 à 14 h 5.

Président d'assemblée : Je déclare le Comité plénier clôt. On revient en assemblée. Il faut soit avoir une proposition ou passer à un autre point.

R : 40-SAC-100507

Paul-A. Chiasson, appuyé par Odette Snow, propose :

« Que cette question soit renvoyée au Bureau de direction du Sénat académique. »

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

14. STAGES

Bouchard : Je ne veux pas revenir sur les stages, mais j'aimerais dire que c'est ma dernière réunion du Sénat académique et le dossier va mourir là. J'avais préparé une intervention écrite. Je me demande s'il y aurait une possibilité que je la dépose auprès de la secrétaire générale. On pourrait peut-être la joindre à l'annexe du Sénat académique.

Président d'assemblée : Cela demanderait une proposition d'acceptation. Si votre intention est de faire circuler le document, il y a peut-être une autre manière au lieu de l'annexer au procès-verbal.

Dubois : La question va revenir à la prochaine réunion car on a une correspondance sur la question. On pourra annexer à la correspondance le rapport du sénateur Bouchard.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Remerciements

Le président d'assemblée remercie les personnes suivantes qui en sont à la fin de leur mandat :

Gilles Bouchard, Michèle L. Caron, Douglas French, Suzanne Harrison, Christian Kant, Suzanne LeBlanc, Blanca Navarro-Pardiñas, Cong Tam Nguyen, Hubert Roussel, Emmanuelle Tremblay et Luc Vigneault.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 27 août 2010 à 8 h 30.

17. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Gérard Snow et Odette Snow quittent la salle pour cette partie de la réunion.

Recteur et vice-chancelier : Je demande aux membres du Sénat académique de rester quelques minutes de plus. Nous sommes au point 19 de l'ordre du jour, soit l'évaluation du président d'assemblée. Pour celles et ceux qui sont ici pour la première fois, nous avons une pratique depuis longtemps d'avoir un président d'assemblée au Sénat académique. Habituellement, on fait l'évaluation du président d'assemblée et le Bureau de direction du Sénat académique en prend connaissance. Il y a une question à savoir si vous donnez l'autorité au Bureau de direction du Sénat académique d'approcher monsieur Snow. Au mois d'août, on arrive avec une proposition pour élire un président d'assemblée pour l'année universitaire 2010-2011. Je vous demanderais une minute de votre temps pour remplir le questionnaire et le remettre à la secrétaire générale.

18. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 25.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale